
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent soixante-seizième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 29 janvier 2019, à 10 h 10

Président: M. Yurii Klymenko (Ukraine)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1476^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Excellences, chers collègues, Mesdames et Messieurs, avant de passer à nos travaux du jour, j'ai le plaisir de souhaiter chaleureusement la bienvenue aux nouveaux collègues qui sont entrés en fonctions en qualité de représentants de leur gouvernement.

Monsieur Emilio Izquierdo Miño, Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, je saisis cette occasion pour vous assurer, au nom de mon Gouvernement et au nom de la Conférence, de notre coopération et de notre appui indéfectibles dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

Plusieurs orateurs de la séance précédente souhaitent prendre la parole et deux délégations ont également demandé à exercer leur droit de réponse. Cependant, avant de leur donner la parole, je propose d'examiner les nouvelles demandes de participation d'États non membres aux travaux de la Conférence à sa session de 2019.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, les demandes parvenues au secrétariat de la Conférence jusqu'à hier, lundi 28 janvier 2019, à 15 heures, figurent dans le document publié sous la cote CD/WP.617/Add.1, qui se trouve devant vous. Toute demande émanant d'États non membres reçue après cette date sera présentée pour examen et décision à la prochaine séance plénière.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant suspendre brièvement la séance, le temps de permettre aux Représentants des États non membres qui viennent d'être invités à participer aux travaux de la Conférence de prendre place dans la salle du Conseil.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je passe maintenant à la liste des orateurs pour aujourd'hui. La délégation chinoise demande à s'exprimer et je souhaiterais savoir si elle veut faire une déclaration ou présenter une motion d'ordre. S'il s'agit d'une motion d'ordre, je donne la parole au Représentant de la Chine.

M. Ji Haojun (Chine) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président et chers collègues. Je constate avec préoccupation que notre séance commence à environ 10 h 13. Presque trois ou quatre déclarations auraient pu être prononcées entre-temps et cette perte de temps est inutile. Nous espérons que nos travaux bénéficieront d'une plus grande rigueur et nous vous prions de venir tôt, de venir à l'heure et de faire débiter nos séances à 10 heures très précises. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Chine pour ses commentaires et ses suggestions. La présidence en prend bonne note. Nous comptons également sur l'appui de toutes les autres délégations dans les efforts que nous déploierons pour commencer nos travaux à l'heure.

Je passe maintenant à la liste des orateurs pour aujourd'hui. La première délégation sur notre liste est la République bolivarienne du Venezuela, suivie de l'Équateur.

M. Valero (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à féliciter l'Ambassadeur d'Ukraine, M. Yuri Klymenko, pour son accession à la présidence de cette instance. Nous voudrions également exprimer notre soutien en faveur de votre travail et de tous les efforts que vous déploierez dans les semaines à venir, et nous vous assurons de notre coopération. Nous sommes heureux de travailler avec vous en tant qu'un des six Présidents de la Conférence pour cette année et nous espérons que cette session de la Conférence s'avérera fructueuse et concrète.

Nous souhaitons la bienvenue à M^{me} Anja Kaspersen, Directrice du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, et la remercions pour son excellent travail. Nous souhaitons également la bienvenue à la nouvelle Secrétaire de la Conférence du désarmement, M^{me} Radha Day, et lui souhaitons plein succès. Nous saluons aussi les éminents Ambassadeurs, les délégations des États membres de la Conférence du

désarmement et, en particulier, ceux qui assumeront la présidence cette année avec le Venezuela. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue aux éminents Ambassadeurs de Chine, M. Li Song, et d'Inde, M. Pankaj Sharma.

Monsieur le Président, mon pays attache une grande importance aux travaux de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement et la considère comme un rouage essentiel faisant partie intégrante des mécanismes de désarmement, au titre desquels il convient de la préserver et de la consolider. Nous soulignons qu'il est nécessaire de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve et de parvenir à un consensus sur un programme de travail. Le Venezuela appuie tous les efforts visant à la sortir de cette impasse et à la consolider au profit du désarmement et de la non-prolifération. Notre pays estime qu'il est nécessaire d'adopter un programme de travail vaste, équilibré et complet pour 2019, assorti d'un mandat de négociation tenant compte des priorités en matière de désarmement.

Nous examinerons les propositions qui seront présentées par les Présidents de la Conférence et par les États membres. Nous réaffirmons notre intérêt à travailler dans un esprit de coopération constructive avec tous les États membres de la Conférence pour faire progresser les travaux de fond de cette instance en entretenant un dialogue transparent et interactif.

Monsieur le Président, le Venezuela réaffirme son attachement à l'égard des institutions et des accords existants liés au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération. De véritables progrès doivent être accomplis concernant les négociations et les discussions dans ces domaines. Nous nous associons au Groupe des 21 et au Mouvement des pays non alignés qui accordent la priorité absolue à l'avènement du désarmement nucléaire. Nous nous déclarons une nouvelle fois préoccupés par la menace que représentent pour l'humanité l'existence d'armes nucléaires et l'éventualité de leur emploi ou de la menace de leur emploi. Le Venezuela estime que l'espace extra-atmosphérique doit être protégé de toute tentative de militarisation et doit uniquement être exploité à des fins pacifiques conformément au droit international, pour le bien de tous les peuples.

Monsieur le Président, nous sommes convaincus que le multilatéralisme est le meilleur instrument de promotion des travaux de la Conférence et que les normes et les accords qui sont adoptés de manière multilatérale conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies sont les seuls moyens véritablement viables et efficaces pour traiter les sujets liés au désarmement et à la sécurité internationale. La Conférence peut jouer un rôle vital à cet égard. Nous ne devrions plus reporter sans cesse le lancement de nos travaux de fond. La validité et même la pertinence de cette instance dépendront de l'urgence avec laquelle nous nous engagerons dans cette voie. Notre pays réaffirme qu'il est déterminé à négocier tout point à l'ordre du jour dont conviendront l'ensemble des États dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Le Venezuela souscrit à la responsabilité collective nécessaire à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. La diplomatie de la paix fondée sur les idéaux boliviens prône l'établissement d'un système international multipolaire bâti sur la paix, la justice, le développement et le respect intégral des règles et principes du droit international. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Venezuela pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence, et je donne maintenant la parole au Représentant de l'Équateur.

M. Izquierdo (Équateur) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous avons pleinement confiance dans votre expérience et vos talents de diplomate pour vous acquitter de cette mission délicate. Je tiens à vous assurer une nouvelle fois de l'engagement et de l'appui sans faille de ma délégation à cette fin. Je vous remercie pour vos aimables paroles de bienvenue à l'occasion de ma prise de fonctions en tant qu'Ambassadeur et Représentant permanent de l'Équateur, et pour votre accueil cordial dans votre bureau ce matin.

Monsieur le Président, l'Équateur attache une importance capitale et fondamentale aux travaux de la Conférence du désarmement en tant qu'instance multilatérale de négociation de fond sur les questions de désarmement. Par conséquent, ma délégation espère qu'en faisant preuve d'un authentique esprit de coopération nous parviendrons, après plus de vingt ans, à convenir d'un programme de travail complet et équilibré qui permettra à cette instance de remplir son mandat principal de négociation d'instruments internationaux nécessaires et fondamentaux et d'atteindre les objectifs les plus ambitieux qui ont été fixés par la communauté internationale. C'est une responsabilité que nous portons ensemble.

S'agissant des travaux pour cette année, les discussions qui se sont déroulées l'année dernière dans le cadre des organes subsidiaires ont été, à notre avis, très constructives. En ce sens, nous estimons qu'il est utile de poursuivre ces échanges afin de trouver des points de convergence de vues, dont une partie figure déjà dans les rapports qui ont été approuvés, notamment celui de l'organe subsidiaire 3 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

L'Équateur est attaché depuis longtemps au désarmement et au multilatéralisme. Nous sommes parties à la plupart des instruments internationaux sur le désarmement et nous faisons partie de la région qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires dans le cadre du Traité de Tlatelolco. Une éminente diplomate équatorienne, qui est devenue Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies, a fait partie du groupe de juristes triés sur le volet qui ont rédigé le Traité. J'estime qu'il est également utile de mentionner le rôle décisif de l'Équateur dans la séance consacrée aux travaux de fond de la Commission du désarmement en 1999, au cours de laquelle il a présidé à l'organisation de négociations fructueuses relatives aux lignes directrices sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous avons également négocié et signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en 2017.

Dans l'esprit de son ferme attachement au désarmement, l'Équateur estime qu'il est nécessaire de renforcer les travaux de la Conférence pour consolider la confiance mutuelle et, en particulier, pour stimuler, notamment parmi les États dotés d'armes nucléaires, la volonté politique associée à l'atteinte d'objectifs spécifiques qui permettront d'accomplir des progrès importants, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'Équateur, comme la plupart des États, considère que le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont des processus nécessairement parallèles et indissociables. C'est pourquoi nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires prendront des mesures conformes aux engagements qui ont été pris à cet égard avec la ferme intention d'instaurer et de consolider la paix entre les nations, en garantissant ainsi le bien-être des générations actuelles et futures.

Monsieur le Président, dans cet esprit, l'Équateur réaffirme son appui constant en faveur de l'intensification des efforts visant à parvenir au désarmement général et, avant tout, des efforts visant à interdire et à éliminer toutes les armes de destruction massive. De la même façon, l'Équateur exprime son soutien à l'égard des propositions d'ouverture de négociations multilatérales juridiquement contraignantes visant à interdire la production de matières fissiles, à prévenir une course aux armements dans l'espace et à mettre en œuvre des garanties de sécurité négatives.

Dans son programme de désarmement qu'il a publié l'année dernière, le Secrétaire général a déclaré qu'il y avait « des moments dans l'histoire où la conscience et le courage individuels et collectifs convergent pour changer le cours des choses ». Sachant cela, nous espérons que cette instance dispose de la conscience et du courage nécessaires pour prendre les décisions dont cette planète a besoin et que la communauté internationale réclame de toute urgence. Vous pouvez compter à ce titre sur la détermination sans faille de l'Équateur. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Équateur pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au Représentant du Chili, puis au Représentant de l'Iran.

M. Eguiguren (Chili) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter beaucoup de succès dans vos efforts. Vous pouvez compter sur la participation constante et constructive de mon pays aux discussions de la Conférence. Je souhaite aussi la bienvenue aux éminents Ambassadeurs de Chine, d'Équateur et d'Inde.

Monsieur le Président, le Chili, en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies, a accordé très tôt une place centrale au désarmement et à la non-prolifération nucléaires pour garantir notre sécurité collective ainsi qu'aux obligations liées à la coopération internationale requise pour leur mise en œuvre. Nous nous sommes associés aux efforts communs visant à écarter le risque de prolifération et à éliminer non seulement les armes de destruction massive, mais aussi les armes conventionnelles jugées incompatibles avec le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme.

Le Chili reste attaché de manière inébranlable au multilatéralisme, à la résolution pacifique des conflits, à la non-prolifération et au désarmement général et complet. Cet attachement indéfectible est fondé sur la conviction selon laquelle nous avons un devoir éthique et humanitaire, en tant que membre de la communauté internationale, d'assumer la responsabilité collective liée à la paix et à la sécurité.

Le Chili est satisfait de la publication du programme de désarmement du Secrétaire général qui, tout en réaffirmant la place centrale du désarmement et de la non-prolifération dans les activités de l'Organisation des Nations Unies, offre un panorama complet des menaces actuelles et nous invite instamment à trouver de nouveaux modes de coopération et de collaboration. Le Chili souscrit à cet appel. C'est pourquoi, au début de cette première partie de la session de la Conférence du désarmement, nous réaffirmons notre volonté politique d'accomplir des progrès à l'égard d'objectifs pour lesquels cette instance a été créée et que cette dernière a largement atteints pendant de nombreuses années.

Monsieur le Président, la Conférence du désarmement, qui a été créée en tant qu'instance multilatérale de discussion et de négociation sur les instruments multilatéraux de désarmement, célèbre cette année son quarantième anniversaire. Il convient de rappeler que la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, pour ne parler que des instruments les plus importants, ont été négociés à la Conférence, de même que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été négocié par son prédécesseur.

Il est cependant fort regrettable que la Conférence n'ait pas été en position, au cours de ces vingt dernières années, de faire quoi que ce soit pour consolider la stabilité internationale en négociant des instruments multilatéraux conformément à son mandat. Le fait est qu'il n'a pas été possible de trouver de consensus, même sur les travaux les moins importants. L'année dernière, la Conférence a réussi dans une certaine mesure à sortir de l'ornière en s'accordant à créer cinq organes subsidiaires chargés d'examiner les points qui figurent depuis longtemps à l'ordre du jour de la Conférence et à en discuter. Il est déplorable de constater que ces efforts n'ont pas été pris en compte dans le rapport final de la Conférence et qu'il a fallu nous satisfaire d'un rapport de procédure, qui n'a certainement pas rendu justice aux travaux qui ont été menés au cours de l'année.

L'expérience de l'année dernière a laissé, Monsieur le Président, le goût amer de la défaite à ma délégation. Nous tenons par conséquent à souligner quelques points. Premièrement, il est inconcevable de devoir insister une nouvelle fois sur la nécessité de convenir d'un programme de travail puisqu'il s'agit d'une étape évidente à la Conférence du désarmement. Nous sommes conscients du fait que le programme de travail est un outil méthodologique ayant pour fonction de structurer nos travaux. Nous devrions éviter de lui imposer le fardeau des expériences passées dont nous avons connaissance et être pragmatiques dans les négociations s'y rapportant.

Comme nous l'avons indiqué l'année dernière, nous nous félicitons de l'adoption de la décision figurant dans le document CD/2119, qui a porté création des organes subsidiaires, car il s'agit d'un pas dans la bonne direction en vue de l'adoption d'un programme de travail. Cette année, nous voulons tirer parti des progrès que nous avons

accomplis. La reproduction de l'ordre du jour de l'année dernière des organes subsidiaires ne répond pas aux attentes de ma délégation.

Deuxièmement, il ressort des divergences de vues apparues l'année dernière concernant certains articles du Règlement intérieur qu'il est nécessaire d'actualiser les méthodes de travail de la Conférence. Nous devons faire en sorte d'en interpréter de manière uniforme la valeur, le degré de priorité et la pertinence à l'égard du sujet qui nous intéresse pour éviter de les appliquer de façon sélective à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de la Conférence. Cela concerne notamment le débat attendu dont nous avons tant besoin sur l'interprétation de la règle du consensus. Bien qu'elle ait été créée à l'origine pour protéger les intérêts des États membres, cette règle a été utilisée de manière abusive sous forme de veto silencieux.

Troisièmement, la Conférence du désarmement doit renouer contact avec la réalité extérieure pour être plus proche des préoccupations des populations de nos pays, par souci de transparence et nécessité urgente de restaurer sa légitimité. Par conséquent, nous soutenons la participation de la société civile aux travaux de la Conférence. Le début du XXI^e siècle est désormais derrière nous et nous ne pouvons plus laisser la prudence régir l'ensemble de nos travaux.

Quatrièmement, ma délégation considère que nous devons mettre l'accent sur la sensibilisation à l'égard de la problématique femmes-hommes dans les travaux de la Conférence. Cette instance doit plus particulièrement accorder davantage d'attention à la prise en compte des questions de genre et à l'intégration d'une démarche s'y rapportant en ce qui concerne les armes de destruction massive.

En résumé, Monsieur le Président, nous tenons à voir la Conférence, qui devrait être une instance de référence dans le domaine du désarmement, reprendre ses travaux. Sachant cela, ma délégation tient à appeler l'attention sur le soutien que nous apporte l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, et à l'en remercier. Son orientation stratégique dans les domaines complexes sur le plan technique est précieuse. Pour conclure, Monsieur le Président, nous tenons à nouveau à vous souhaiter plein succès au cours de votre présidence et à réaffirmer la détermination de notre pays à contribuer aux travaux de la Conférence. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Chili pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. Je donne à présent la parole au Représentant de l'Iran, qui sera suivi par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Azarsa (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je vais lire la déclaration de notre Ambassadeur :

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter de parvenir à diriger les délibérations de la Conférence pendant votre mandat. Nous sommes conscients des efforts acharnés que vous avez déployés et nous vous assurons de notre détermination à travailler de manière constructive avec vous pour que vous puissiez vous acquitter de vos responsabilités, s'agissant en particulier de préparer un programme de travail équilibré et inclusif. Cela dit, ma délégation tient à vous faire part, ainsi qu'aux autres éminentes délégations, de quelques-unes de ses réflexions.

Premièrement, nous avons affirmé à maintes reprises que la Conférence est l'instance multilatérale unique de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement. Cependant, dans les faits, cette instance est désespérément paralysée depuis vingt ans en raison de la réticence de certains acteurs à aborder les questions relatives au désarmement nucléaire. Il est très troublant de constater que cette absence habituelle de volonté politique, bien qu'elle soit malheureuse, semble peu importante en comparaison de la situation actuelle, qui est marquée par une véritable malveillance visant à paralyser l'ensemble de l'institution de la Conférence en inventant des problèmes artificiels de nature procédurale ou en usant d'une rhétorique préjudiciable et clivante à la Conférence.

Deuxièmement, le désarmement nucléaire s'avère d'autant plus urgent en raison du contexte général actuel sur les plans politique et sécuritaire. Comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a affirmé lors d'une réunion du Conseil de sécurité l'année dernière, le 18 janvier 2018, les craintes suscitées par les armes nucléaires dans le monde n'ont jamais été aussi vives depuis la guerre froide. Cela ne s'explique pas simplement par la nature terriblement dévastatrice de ces armes qui frappent de manière arbitraire, mais peut-être avant tout, notamment ces temps-ci, par le comportement impulsif et irresponsable, associé au mépris pur et simple de l'état de droit, du multilatéralisme et des institutions internationales, qui caractérise le contexte politique sous-jacent d'aujourd'hui.

Troisièmement, nous insistons néanmoins sur l'importance d'un programme de travail équilibré et inclusif qui aborde de manière appropriée les questions centrales qui présentent une véritable pertinence et sont véritablement préoccupantes pour la Conférence, à savoir le désarmement nucléaire, les mesures qui garantiraient la non-utilisation des armes nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. En vertu de l'article 29 du Règlement intérieur de la Conférence, le Président est tenu d'établir le programme de travail de la Conférence. Gardant à l'esprit l'article 28, qui prévoit que la Conférence établisse au début de la session annuelle son programme de travail, y compris le calendrier de ses activités pour la session considérée, nous espérons que le programme sera équilibré et complet et assorti d'un mandat de négociation pour les quatre questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, en particulier concernant le désarmement nucléaire. La tâche n'est pas simple en raison de l'absence de progrès de longue date à la Conférence et de la complexité des questions qui nous intéressent. Cependant, votre rôle, en tant que premier Président de la Conférence en 2019, est décisif pour engager des consultations transparentes et élargies visant à la reprise des travaux de fond de la Conférence et à l'élaboration d'un programme de travail équilibré et complet pour 2019.

La décision figurant dans le document CD/2119, qui a été prise par la Conférence en 2018, a porté création de cinq organes subsidiaires chargés d'étudier des points de convergence potentiels sur les quatre questions centrales ainsi que sur les points 5, 6 et 7 qui sont inscrits à l'ordre du jour. Cependant, cette décision n'était qu'un point de départ. Dans une certaine mesure, les cinq organes subsidiaires ont contribué à l'approfondissement des discussions techniques des membres de la Conférence. Ils sont cependant loin d'avoir établi un consensus en raison de divergences de vues très profondes concernant les questions centrales. Il convient également de noter que la décision figurant dans le document CD/2119 a été prise pour 2018, sans préjudice de toute décision ultérieure prise au début de la session annuelle suivante de la Conférence.

Quatrièmement, nous ferions tous mieux d'agir avant de faire la morale ou éviter de la faire lorsque nous savons que nous ne sommes pas exemplaires. Sinon, nous serions totalement hypocrites. Les auteurs d'infractions à l'état de droit, qui ont trahi leur parole, violé les résolutions du Conseil de sécurité qui sont basées sur le consensus et sont même allés jusqu'à inciter à suivre cette voie illicite, n'ont aucune légitimité morale à faire des leçons de comportement.

Cinquièmement, comme une délégation a mentionné injustement mon pays dans un discours visant un autre État membre, je tiens à souligner le fait que la République islamique d'Iran est fière d'être une nation respectueuse des lois dont les actes sont fondés sur des principes, en dépit des provocations, des pressions et des agissements malveillants dont elle fait constamment l'objet. Est-ce la République islamique d'Iran qui s'est retirée de manière unilatérale et impulsive d'un accord qui avait été négocié de manière multilatérale et avait été approuvé par le Conseil de sécurité ? Je crois que tout le monde connaît la réponse. L'Agence internationale de l'énergie atomique a pu vérifier à plus de treize reprises que l'Iran mettait en œuvre de manière irréprochable le Plan d'action global commun, ce qui signifie que l'accord ne perdure encore aujourd'hui qu'en raison du sens exceptionnel des

responsabilités de l'Iran, qui a été privé de manière injuste et unilatérale des bénéfices du compromis. Comment l'Iran a-t-il réagi face à cet acte répréhensible des États-Unis ? Nous avons saisi la Cour internationale de Justice en sa qualité de principal organe judiciaire de l'Organisation des Nations Unies pour former un recours contre la mesure coercitive illicite et unilatérale qui a été prise par les États-Unis. Dans la décision qu'elle a rendue, la Cour a sommé les États-Unis de mettre un terme à leurs sanctions illicites qui privaient de façon inhumaine les citoyens iraniens d'un accès à des médicaments et à d'autres produits de première nécessité. La réaction des États-Unis a été représentative et tout à fait révélatrice de leurs véritables convictions à l'égard de l'état de droit, de la morale et des droits de l'homme puisqu'ils ont décidé d'éradiquer le Traité ayant servi de fondement à la détermination de la compétence de la Cour.

Pour conclure mes remarques sur une note très positive, Monsieur le Président, je tiens à souhaiter la bienvenue à la Conférence à nos collègues, aux éminents Ambassadeurs de Chine, d'Équateur et d'Inde, et je me réjouis à la perspective de travailler avec eux. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue à M^{me} Day au secrétariat et je lui souhaite de réussir dans sa mission. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Iran pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée, puis à l'Ambassadeur d'Allemagne.

M. Han Tae-song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la session de 2019 de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de la coopération sans faille de ma délégation.

L'humanité a en commun le désir de vivre en paix, et la complexité de la situation en matière de sécurité internationale ainsi que l'absence de progrès en matière de désarmement mondial démontrent à nouveau que la Conférence joue un rôle important en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. En raison de l'impasse dans laquelle se trouve depuis longtemps la Conférence, tous ses membres ont à faire preuve de volonté politique et à redoubler d'efforts pour que la Conférence s'acquitte de son mandat.

L'année dernière, les efforts que nous avons déployés pour accomplir des progrès dans les travaux de la Conférence ont débouché sur la création des cinq organes subsidiaires qui nous ont permis de mener des discussions de fond pointues sur les questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Bien qu'il soit regrettable que la Conférence n'ait pas réussi à adopter un programme de travail, nous avons tous pour objectif commun de la sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement et de faire en sorte qu'elle reprenne ses travaux.

J'espère sincèrement que la Conférence tirera parti des travaux importants qui ont été accomplis l'année dernière et poursuivra ses efforts pour parvenir à un résultat concret cette année, qui réponde aux attentes élevées de la communauté internationale. À cette fin, ma délégation est disposée à participer pleinement aux activités de la Conférence au cours de la session de cette année.

Monsieur le Président, nous avons pu constater l'année dernière une évolution profonde, auparavant unimaginable, de la situation dans la péninsule coréenne. En vue de mettre fin à la situation anormale dans la péninsule, qui risquait constamment de voir une guerre se déclencher, et de préserver la paix et la stabilité dans la région, la République populaire démocratique de Corée a pris des mesures audacieuses et proactives dès le début de l'année dernière.

Les trois séries de réunions et de discussions des sommets intercoréens qui se sont déroulées l'année dernière ont contribué à instaurer la confiance et à réconcilier le Nord et le Sud et ont débouché sur l'adoption de la Déclaration de Panmunjom et de la déclaration

commune de Pyongyang de septembre 2018, qui montrent une ferme résolution à entrer dans une nouvelle ère de paix dans la péninsule coréenne. Le tout premier sommet historique entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis et leurs discussions ont radicalement changé leurs relations bilatérales, qui étaient les plus hostiles à l'échelle internationale, et ont fortement contribué à garantir la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans la région.

Comme le Président de la Commission d'État de la République populaire démocratique de Corée, Kim Jong-un, l'a clarifié dans son discours du Nouvel An, son Gouvernement est inébranlablement et fermement résolu à instaurer une nouvelle relation bilatérale, comme l'expose la déclaration commune du 12 juin 2018 de son pays et des États-Unis, à bâtir un mécanisme de paix permanent et durable et à œuvrer en faveur d'une dénucléarisation complète de la péninsule coréenne.

Par conséquent, nous avons déclaré que nous n'allions plus fabriquer ni tester d'armes nucléaires, et que nous n'allions pas en utiliser ni contribuer à leur prolifération, et nous avons pris diverses mesures concrètes s'y rapportant. Si les États-Unis prennent des initiatives dignes de confiance et appliquent des mesures concrètes afférentes en réaction à nos efforts, les relations bilatérales pourront évoluer de manière rapide et très satisfaisante au rythme des étapes historiques plus définies qui seront franchies. La République populaire démocratique de Corée continuera de s'acquitter de sa responsabilité consistant à instaurer un mécanisme de paix permanent et durable dans la péninsule coréenne et déploiera des efforts pour obtenir des résultats satisfaisants pour la communauté internationale.

Monsieur le Président, il n'a pas été facile de stabiliser la situation dans la péninsule coréenne et dans la région et les pays qui souhaitent véritablement la paix ont la responsabilité commune d'accorder une valeur importante à la situation actuelle.

Je saisis cette occasion pour déclarer que nous attendons de la communauté internationale qu'elle soutienne notre position et nos efforts sincères en faveur de l'évolution positive de la situation dans la péninsule coréenne et qu'elle mette tout en œuvre pour que l'orientation actuelle en faveur de la paix et de la stabilité soit confortée. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. Je tiens maintenant à donner la parole à l'Ambassadeur d'Allemagne, qui sera suivi par le Représentant du Pakistan.

M. Beerwerth (Allemagne) (*parle en anglais*): Je vous remercie. Monsieur le Président, Excellences, chers collègues, l'Allemagne s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement au cours de sa session de 2019. Soyez assuré de l'appui constant et sans réserve de l'Allemagne à votre égard et celui de votre équipe.

Monsieur le Président, nous devons analyser la situation dans laquelle la Conférence se trouve aujourd'hui en tenant compte des immenses défis auxquels le monde se heurte : l'ordre multilatéral fondé sur des règles est de plus en plus remis en cause, l'instabilité se généralise et les perspectives d'une nouvelle course aux armements sont malheureusement réelles, comme le montrent les chiffres s'y rapportant et les évolutions technologiques. Le destin incertain du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire qui met en péril la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques est l'illustration la plus récente de la pression croissante qui est exercée sur l'architecture internationale de sécurité.

Nous devons préserver la solidité des traités et des systèmes qui ont contribué pendant des décennies à la sécurité et à la stabilité internationales. Pour y parvenir, nous devons employer les moyens de toutes les instances disponibles, dont la Conférence. Cependant, nous ne parvenons pas, en tant qu'États, à faire en sorte que cette instance s'acquitte de son mandat, alors que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies nous en ont confié la responsabilité à l'unanimité lors de la première session

extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Monsieur le Président, chers collègues, nous ne pouvons pas laisser cette instance partir à vau-l'eau, car elle peut accueillir toutes les perspectives d'ouverture de débats constructifs et d'élaboration de solutions durables.

La session de 2018 de la Conférence s'est avérée représentative des tensions et des difficultés croissantes liées à la situation en matière de politique et de sécurité internationales. À cet égard, les turbulences que nous avons pu constater dans la Conférence n'ont rien eu de surprenant. Cependant, les cinq organes subsidiaires créés en application de la décision figurant dans le document CD/2119 de la session de l'année dernière de la Conférence ont fait preuve d'une productivité remarquable dans leurs travaux et quatre d'entre eux ont présenté des rapports à l'issue de ces travaux. Tous les sujets qui ont été abordés ont donné lieu à des débats approfondis et nourris. Cette initiative nous a donné un aperçu des capacités admirables que cette institution possède encore aujourd'hui.

Nous sommes convaincus qu'il est urgent d'accomplir des progrès concernant tous les sujets qui relèvent de la compétence de la Conférence, mais nous devons impérativement être disposés à collaborer les uns avec les autres. De nouveaux progrès concernant le désarmement nucléaire sont nécessaires pour ouvrir la voie à la Conférence d'examen de 2020. Nous devons aussi poursuivre nos efforts pour engager des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Cela demeure la prochaine étape concrète que nous voulons franchir depuis longtemps pour nous montrer à la hauteur des attentes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. De la même façon, les garanties de sécurité négatives peuvent être très efficaces pour renforcer la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus. Ces garanties auront globalement des effets positifs sur l'environnement mondial en matière de sécurité. Pour terminer, nous ne pouvons plus reporter davantage les débats de fond sur l'espace en raison des nouveaux défis s'y rapportant et nous devons déployer des efforts communs en la matière.

Notre principale action, Monsieur le Président, devrait être concentrée sur l'adoption d'un programme de travail qui pourrait servir de fondement pour l'ouverture de négociations de fond concernant les différents axes de travail. En l'absence d'un tel programme de travail, la création l'année dernière d'organes subsidiaires s'est avérée une avancée constructive. Au regard de cette expérience – s'il s'avère à nouveau impossible politiquement d'adopter un programme de travail –, l'Allemagne soutiendra sans hésitation la reprise des travaux des organes subsidiaires en 2019 en vue de poursuivre les débats fructueux de l'année dernière.

Concernant la prochaine Conférence d'examen, nous savons tous que nous nous trouvons à la croisée des chemins. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été efficace pendant un demi-siècle pour lutter contre la prolifération nucléaire et renforcer progressivement les normes en matière de garanties. Ce Traité historique est tout à fait mesuré en raison de l'équilibre délicat des priorités qu'il parvient à instaurer. Pour ouvrir la voie à de nouvelles avancées, nous devons absolument renouveler pleinement notre engagement en faveur des trois piliers, ce qui inclut des efforts importants en faveur du désarmement nucléaire. Le plan d'action de 2010 fournit de nombreuses orientations concrètes, dont des engagements en faveur du renforcement de la transparence relative aux arsenaux nucléaires, des progrès en matière de vérification du désarmement nucléaire, de la réduction du rôle des armes nucléaires dans les doctrines et les stratégies et de l'abaissement de l'état d'alerte lié aux armes nucléaires.

Monsieur le Président, nous estimons qu'il est possible d'instaurer un dialogue sincère, alors essayons de reprendre des travaux de fond sans tarder en partant de ce qui est réalisable. L'Allemagne est à nouveau prête à apporter sa contribution à ce travail conjoint et même plus au besoin.

Permettez-moi de conclure en attirant votre attention sur les défis associés aux nouveaux enjeux que je viens de mentionner concernant l'espace. Nous devons commencer à réfléchir aux impératifs liés à la maîtrise des armements au XXI^e siècle. Quelles vont être les répercussions des nouvelles technologies sur les régimes existants de maîtrise des armements ? Comment pouvons-nous mieux tenir compte des technologies qui ont le

potentiel de modifier la nature des conflits ? Pour progresser dans ces réflexions, le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Heiko Maas, organisera une conférence internationale sur les nouvelles technologies et leurs implications concernant la maîtrise des armements. Cette conférence doit se tenir à Berlin le 15 mars. Vous devriez dès à présent avoir déjà tous reçu un message vous annonçant la tenue de cette conférence et nous nous réjouissons de vos contributions et de vos éclairages. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. Je donne à présent la parole au Représentant du Pakistan.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je vous félicite pour votre accession au poste de Président de la Conférence du désarmement et je vous assure de l'appui et de la coopération sans faille de ma délégation. Nous souhaitons la bienvenue aux éminents Ambassadeurs de Chine, d'Équateur et d'Inde ainsi qu'à la nouvelle Secrétaire de la Conférence, et nous nous réjouissons de travailler avec chacun d'entre eux. Nous tenons également à remercier M. Møller pour les remarques avisées qu'il a formulées la semaine dernière.

Ma délégation appuie la demande formulée par la Palestine qui souhaite participer aux travaux de la Conférence en qualité d'observateur et déplore le fait que cette demande n'ait pas pu aboutir. Monsieur le Président, le Pakistan accorde une très grande importance aux travaux de la Conférence et demeure attaché à son bon fonctionnement. En sa qualité de seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement dans le monde, la Conférence fait partie intégrante du mécanisme de désarmement de l'ONU et a élaboré des traités historiques par le passé.

La force de la Conférence réside dans le fait que tous les États militairement importants peuvent y participer sur un pied d'égalité et protéger leurs intérêts vitaux en matière de sécurité en vertu de la règle du consensus. Ces attributs sont indispensables à toute instance traitant des questions de désarmement et de sécurité. La Conférence est paralysée en raison de l'environnement stratégique global et de l'absence de volonté politique pour atteindre, en faisant preuve de coopération, les objectifs de paix et de sécurité internationales et régionales et de désarmement sur une base non discriminatoire. Cette paralysie n'est pas liée aux méthodes de travail ni au Règlement intérieur de la Conférence.

Monsieur le Président, le Pakistan demeure attaché à l'objectif d'un désarmement nucléaire complet selon des modalités universelles, vérifiables et non discriminatoires et soutient l'ouverture de négociations pour atteindre cet objectif dans la Conférence. Comme l'a reconnu l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'objectif de ce processus doit être une sécurité non diminuée au plus bas niveau possible d'armements et de forces militaires.

Le Pakistan est également favorable à l'ouverture de négociations tant attendues sur des garanties de sécurité négatives. Cette question figure à l'ordre du jour de la Conférence depuis sa toute première session il y a quarante ans. Dans l'attente du désarmement nucléaire, la Conférence devrait conclure un traité universel tenant compte du désir sincère des États non dotés d'armes nucléaires d'obtenir des garanties de sécurité juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires de la part de tous les États dotés d'armes nucléaires.

La question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace se prête également tout à fait à des négociations sur un traité juridiquement contraignant soutenu par le Pakistan. Ce traité contribuerait à la paix et à la sécurité internationales en évitant que l'espace, qui fait partie du patrimoine commun de l'humanité, ne devienne un nouveau théâtre de conflits et de compétition militaire.

Le Pakistan est également prêt à se joindre aux travaux de fond de la Conférence sur les autres enjeux qui se dégagent et ont des répercussions directes sur la paix et la sécurité internationales, tels que la cyberguerre, les armes autonomes et le terrorisme chimique et biologique.

Monsieur le Président, s'ils ne prévoient pas de garanties équitables en matière de sécurité, les traités potentiels sur la maîtrise des armements, la non-prolifération ou le désarmement sont voués à l'échec, comme le montre l'échec de l'ouverture de négociations à la Conférence sur un traité portant en partie sur la production de matières fissiles. La position que le Pakistan a toujours défendue sur un traité relatif aux matières fissiles reste inchangée. Nous sommes convaincus que la conclusion d'un traité qui n'entraînerait que l'arrêt de la production de matières fissiles, tel qu'envisagé dans le cadre du mandat Shannon et tel que le soutiennent les autres États dotés d'armes nucléaires qui possèdent des stocks importants de matières fissiles, ne contribuerait que de manière limitée au désarmement nucléaire. Elle mettrait en péril la sécurité du Pakistan, à moins que ce traité tienne compte des déséquilibres importants relatifs aux stocks existants de matières fissiles. Cette situation est d'autant plus aggravée par le mépris flagrant à l'égard des normes en matière de non-prolifération et l'application de deux poids, deux mesures dans l'optique d'atteindre des objectifs politiques et de satisfaire des intérêts économiques à court terme qui mettent en danger la stabilité stratégique en Asie du Sud et au-delà.

Le Pakistan ne peut se joindre aux discussions ni aux négociations préalables, aux négociations à proprement parler ou aux travaux préparatoires relatifs à un traité sur les matières fissiles sur la base du mandat Shannon. Ce mandat a perdu toute utilité et toute validité en tant que base d'un travail de fond sur un traité. Il reste des divergences de vues profondes relatives aux principaux aspects liés à l'objectif et au champ d'application du traité, qui doivent être résolues au préalable, à la satisfaction de toutes les parties. Tant que nous ne parviendrons pas à établir un consensus sur ces deux principaux aspects, comme cela est le cas actuellement, le lancement de travaux sur d'autres éléments qui sont étroitement liés, tels que les définitions, les vérifications et les dispositions juridiques et institutionnelles, serait prématuré et disproportionné.

Ma délégation est d'avis que le désaccord sur l'ouverture de négociations officielles à la Conférence ne doit pas nous empêcher d'engager des discussions de fond sur tous les points de l'ordre du jour. Les discussions informelles qui ont eu lieu l'année dernière dans les cinq organes subsidiaires ainsi que les années précédentes selon la configuration du groupe de travail sur la voie à suivre et dans le cadre de calendriers d'activités ont fait émerger des considérations avisées et approfondies sur toutes les questions pertinentes. Cela a favorisé une meilleure compréhension des préoccupations et des priorités de chacun, en offrant la possibilité de consolider les domaines de convergence et de réduire les divergences. Nous estimons qu'il est utile de poursuivre ces travaux.

Monsieur le Président, nous prenons note de votre déclaration liminaire de la semaine dernière au cours de laquelle vous avez fait part de votre intention d'élaborer un projet de programme de travail que nous pourrions examiner. Pour une instance fondée sur le consensus, telle que la Conférence, tout projet de décision doit uniquement être présenté après l'organisation de manière transparente et inclusive de consultations approfondies et devrait viser l'approbation de tous les États membres. Permettez-moi de vous assurer que ma délégation, en vertu de la position que je viens tout juste d'exposer concernant mon pays, coopérera de la manière la plus constructive possible avec vous pour trouver un cadre complet et équilibré propice à l'organisation de travaux de fond, qui pourront faire l'objet d'un consensus, cette année à la Conférence. Nous devons adopter une approche réaliste et concrète en concentrant nos efforts sur les domaines qui sont susceptibles de nous unir plutôt que sur ceux qui sont susceptibles de nous diviser. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence, et je donne maintenant la parole à la Représentante de la Finlande, qui sera suivie par le Représentant de l'Italie.

M^{me} Hakala (Finlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je vous assure du plein soutien de ma délégation. Au nom de ma délégation, je tiens aussi à souhaiter la bienvenue dans la communauté du désarmement à l'Ambassadeur de Chine, M. Li Song, à l'Ambassadeur d'Inde, M. Sharma et à l'Ambassadeur d'Équateur, M. Izquierdo Miño, ainsi qu'à la nouvelle Secrétaire de la Conférence, M^{me} Day.

La Finlande s'associe à la déclaration faite par la Représentante de l'Union européenne lors de la première réunion de la Conférence, y compris à l'appel de l'Union européenne en faveur de la résolution urgente par la Russie des graves préoccupations exprimées à propos de son respect complet et transparent du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

Permettez-moi d'ajouter quelques remarques à titre national. Monsieur le Président, la Finlande estime que le maintien et le développement du système multilatéral fondé sur des règles permettront de résoudre les problèmes de sécurité mondiale qui sont de plus en plus nombreux et de plus en plus complexes. Lorsque le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a présenté son programme de désarmement en mai dernier, il a déclaré ce qui suit : « Paradoxalement, nous contribuons à l'insécurité mondiale qui pèse sur chacun d'entre nous lorsque chaque pays défend sa propre sécurité sans tenir compte de la sécurité d'autrui. Le désarmement, qui inclut la maîtrise des armements, la non-prolifération, les interdictions, les restrictions, le renforcement de la confiance et, le cas échéant, l'élimination, est essentiel pour sécuriser notre planète et notre avenir. » Avec ces propos, le Secrétaire général nous a rappelé l'objectif de nos travaux.

Cela dit, les travaux de la Conférence s'inscrivent dans leur époque. Dans la situation actuelle en matière de sécurité sur la planète, nous nous rendons compte qu'un accord sur un programme de travail peut être un objectif à long terme. Nous vous félicitons pour votre ambition consistant à tenter d'atteindre cet objectif et la Finlande est disposée à œuvrer de manière constructive et à coopérer de manière satisfaisante avec les autres délégations en ce sens.

Monsieur le Président, en dépit du statu quo de longue date en matière de négociations, les progrès de moins grande ampleur qui ont été accomplis ces dernières années ont permis d'ouvrir la voie à de nouveaux traités de désarmement. Le groupe de travail informel de 2015 a été chargé d'élaborer un programme de travail. Bien qu'il n'y soit pas parvenu, les États membres de la Conférence ont pu discuter des possibilités de manière transparente, ce qui a débouché sur un rapport adopté par consensus. En 2017, le groupe de travail sur la voie à suivre a recensé les questions se prêtant à des travaux de fond et les domaines d'intérêt commun pour aboutir à un programme de travail assorti d'un mandat de négociation. L'année dernière, les cinq organes subsidiaires ont concentré leurs efforts sur des travaux de fond sur des points à l'ordre du jour de la Conférence, qui ont débouché sur l'adoption de quatre rapports.

Lorsqu'il n'est pas possible d'accomplir des avancées plus importantes, la Finlande estime qu'il est judicieux de continuer de s'engager en faveur du désarmement en préparant des négociations. À ce stade, la moindre des choses que la Conférence pourrait faire serait, à notre avis, qu'elle accepte que les organes subsidiaires reprennent leurs travaux là où ils les ont arrêtés l'année dernière. Les questions à examiner pourraient être plus ciblées pour faciliter les travaux des organes subsidiaires.

Nous sommes convaincus que les travaux de fond de la Conférence devraient au moins porter cette année sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et l'amélioration des garanties de sécurité négatives.

Pour accomplir les plus grands progrès possibles en matière de désarmement, nous sommes d'avis que toutes les préoccupations et expériences, quel que soit le sexe de la personne concernée, devraient être incluses dans les discussions. Nous plaçons en faveur de l'égalité femmes-hommes dans le domaine du désarmement, en formant des délégations n'excluant personne et en tenant compte des divergences de répercussions des armes entre les hommes et les femmes. Nous félicitons la Lettonie qui a accordé la priorité aux violences sexistes liées aux armes lors de sa présidence de la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes et nous espérons que cette approche servira d'exemple aux autres régimes de désarmement. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie l'Ambassadrice de Finlande pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'elle m'a adressées. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Italie, puis à l'Ambassadrice d'Autriche.

M. Incarnato (Italie) (*parle en anglais*) : Merci de me donner la parole, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la session de 2019 de la Conférence du désarmement. Soyez certain que vous pourrez compter sur l'appui et la coopération indéfectibles de ma délégation.

L'Italie souscrit à la déclaration de l'Union européenne. Permettez-moi d'ajouter quelques remarques à titre national. L'Italie est fermement convaincue que le multilatéralisme et la coopération internationale sont essentiels pour obtenir des résultats réels et durables en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous restons attachés à la promotion de ces valeurs et de ces approches dans toutes les instances pertinentes. La situation actuelle en matière de sécurité – caractérisée par des tensions croissantes, la prolifération des armes et un environnement en rapide évolution – ajoute un nouveau sentiment d'urgence à nos efforts.

La Conférence est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement dans le monde et son rôle reste crucial. Nous comprenons parfaitement et partageons pleinement le sentiment de frustration qui découle de la longue impasse dans laquelle se trouvent les travaux de la Conférence et qui est déplorable. Nous restons convaincus que la Conférence est un organe indispensable et unique dans la boîte à outils de la communauté du désarmement, même si son potentiel reste clairement inexploité. Il nous appartient d'agir pour préserver et redynamiser son rôle.

L'Italie a apprécié les débats approfondis et constructifs qui se sont déroulés l'année dernière dans les cinq organes subsidiaires pour s'entendre sur les points pour lesquels il y a convergence de vues, approfondir les discussions techniques, élargir les points de convergence et envisager l'adoption de mesures efficaces, y compris des instruments juridiques pour les négociations. Nous félicitons les coordonnateurs pour leurs efforts et leur capacité à faire avancer ces travaux essentiels, en respectant le mandat conféré aux organes subsidiaires. L'adoption de quatre rapports sur le fond de la question pour la première fois depuis des années constitue un progrès important et peut être une base solide sur laquelle nous pourrions nous appuyer en 2019. Dans le même temps, nous déplorons le fait que la Conférence n'ait pas réussi à convenir d'un rapport de fond définitif, qui aurait été crucial pour rendre compte des travaux importants des cinq organes subsidiaires.

Monsieur le Président, nous nous réjouissons de votre proposition sur un programme de travail et nous appuyons les efforts que vous déployez pour trouver un accord à ce sujet. L'Italie estime que la reprise immédiate des négociations à la Conférence reste prioritaire. Dans le même temps, s'il n'est pas possible de parvenir à un consensus sur un programme de travail, l'Italie soutiendra le rétablissement des organes subsidiaires pour que d'autres débats techniques et structurés puissent avoir lieu tout au long de la session de 2019.

L'Italie partage pleinement l'objectif d'avènement d'un monde pacifique, sûr et exempt d'armes nucléaires et est fermement attachée au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération, composantes essentielles de sa politique étrangère. À cet égard, le Traité sur la non-prolifération reste la pierre angulaire du régime international composé de trois piliers qui se renforcent mutuellement : la non-prolifération, le désarmement et la promotion d'une utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer sans délai ni condition au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires fait également partie de nos principales priorités. Nous demandons à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les huit derniers États visés à l'annexe 2, de signer et de ratifier sans plus tarder le Traité. Nous continuons d'appuyer l'ouverture immédiate de négociations au sein de la Conférence sur un traité relatif aux matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Nous accueillons avec satisfaction le rapport du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles qui a été établi en application de la résolution 71/259 de l'Assemblée générale. Nous estimons qu'il est important de tirer profit des travaux du groupe et de ses contributions utiles pour enrichir nos négociations autour de ce traité à la Conférence. Dans l'attente de son inclusion, nous estimons que tous les États concernés devraient convenir d'un moratoire sur

la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous sommes également favorables à la reprise des discussions de fond sur les garanties de sécurité négatives, dans le cadre d'un programme de travail complet et équilibré, en vue de formuler des recommandations portant sur tous leurs aspects, sans exclure un instrument international juridiquement contraignant.

Les États dotés d'armes nucléaires portent une responsabilité fondamentale dans la mise en œuvre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Tout en nous déclarant satisfaits des réductions qui ont été accomplies jusqu'à présent par la plupart de ces États, nous les encourageons à poursuivre la réduction de leur arsenal nucléaire. Nous nous réjouissons de l'annonce de la Fédération de Russie et des États-Unis qui ont affirmé qu'ils étaient parvenus à respecter les limites centrales du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques en février 2018. Nous les encourageons à proroger le Traité et à poursuivre les discussions sur les mesures de confiance, la transparence, les activités de vérification et l'établissement de rapports.

Depuis plus de trente ans, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire joue un rôle crucial dans le maintien de la sécurité en Europe. Nous sommes actuellement gravement préoccupés par l'avenir du Traité et nous estimons que tout doit être mis en œuvre pour le préserver et veiller à sa mise en œuvre intégrale et vérifiable. Nous demandons par conséquent à la Russie de démontrer qu'elle respecte le Traité de manière complète et transparente.

L'Italie se félicite également de toutes les initiatives qui sont entreprises dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire en tant qu'outils importants pour instaurer la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus. À cet égard, nous appuyons le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et nous nous félicitons des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire.

Monsieur le Président, compte tenu de la tendance croissante à mener les négociations relatives au désarmement hors du cadre de la Conférence, nous sommes aujourd'hui plus que jamais confrontés aux risques concrets de la marginalisation de la Conférence et, en définitive, de son insignifiance. Dans le même temps, la détérioration de l'environnement de sécurité exige une détermination renouvelée à faire progresser nos objectifs communs en matière de désarmement et ajoute un nouveau sentiment d'urgence à nos efforts. Nous sommes conscients des résultats extrêmement positifs que nous pouvons obtenir lorsque la diplomatie fonctionne. Après une année 2017 marquée par de profondes difficultés, au cours de laquelle les essais nucléaires et balistiques de la République populaire démocratique de Corée ont sévèrement menacé la paix et la sécurité internationales ainsi que le régime de non-prolifération, les dialogues de haut niveau qui ont été menés au cours du premier semestre de 2018 entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, ainsi que le sommet de Singapour entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, ont débouché sur des résultats positifs. Nous espérons vivement que ces initiatives ouvriront la voie à un dialogue sincère et constructif, qui contribuera à l'atteinte de l'objectif commun d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

Le Plan d'action global commun constitue un autre exemple important de résultat issu des efforts diplomatiques. Cet accord reste essentiel dans la démarche internationale visant à renforcer l'architecture de la non-prolifération et occupe une place centrale dans la promotion de la sécurité régionale et internationale.

Nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale doit rester attachée à la mise en œuvre intégrale et effective du Plan d'action, tant que l'Iran continuera d'honorer scrupuleusement ses engagements nucléaires. Nous réaffirmons également l'importance de l'application intégrale et effective de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité.

Avant de terminer, Monsieur le Président, je voudrais souligner une fois encore que mon pays est prêt à travailler avec tous les partenaires concernés pour faire progresser les objectifs et les valeurs du désarmement, à la Conférence du désarmement et dans toutes les

autres instances compétentes, à commencer par la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020.

De plus, l'Italie est convaincue que la multiplication des échanges entre la Conférence du désarmement et la société civile dans son ensemble, à savoir le milieu universitaire, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, pourrait apporter une contribution essentielle à nos travaux, comme le prouvent, par exemple, les apports très précieux des experts dans le cadre des travaux des organes subsidiaires l'année dernière, qui ont contribué à l'approfondissement de nos discussions techniques et ont considérablement enrichi notre débat. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Italie pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice d'Autriche, qui sera suivie par le Représentant de la République arabe syrienne.

M^{me} Tichy-Fisslberger (Autriche) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. L'Autriche souscrit à la déclaration de la semaine dernière de l'Union européenne.

À titre national, permettez-moi d'ajouter les observations suivantes. Tout d'abord, nous souhaitons nous aussi la bienvenue à l'ensemble des nouveaux collègues qui nous ont rejoints à cette Conférence pertinente. Le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements occupent à nouveau le devant de la scène en matière de politique internationale. Le spectre des souffrances inimaginables causées par les armes de destruction massive refait surface au XXI^e siècle, alors que nous étions nombreux à penser que le monde avait tourné la page de ce chapitre sombre de son histoire. Longtemps ignorés, les dangers que font peser les armes nucléaires sur la planète retiennent également à nouveau l'attention. Nous devons considérer ces alertes comme un appel à l'action et nous efforcer d'accomplir des progrès en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Leur mise en œuvre effective contribue à la protection de la paix et de la sécurité internationales. Les périodes de tension géopolitique font qu'il est d'autant plus urgent que la communauté internationale déploie des efforts.

Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire est un pilier de la sécurité européenne depuis trente ans. Il a contribué à l'élimination et à la destruction vérifiable de près de 3 000 missiles munis de têtes classiques et nucléaires. Il est crucial de préserver sa viabilité. Nous plaidons en faveur d'un dialogue constructif entre les deux parties pour répondre aux préoccupations quant au respect de ses dispositions de manière complète et transparente, faire appliquer le Traité et préserver ses avantages pour la sécurité. L'érosion du Traité aura de graves conséquences non seulement pour la sécurité des États parties et pour l'Europe mais aussi pour le reste du monde.

Le climat de sécurité qui constitue actuellement l'une des préoccupations majeures sert de prétexte pour essayer de revenir sur les obligations juridiques et même pour renforcer des arsenaux. Ces initiatives vont à l'encontre des efforts qui sont constamment déployés ici par la Conférence du désarmement, à savoir l'application, la consolidation et l'amélioration de l'architecture du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Le régime de désarmement nous confère des mécanismes pour désamorcer les tensions au lieu de contribuer à ces dernières par l'accroissement de la puissance militaire. C'est précisément dans ces circonstances difficiles que nous devons nous appuyer sur les instances multilatérales qui nous donnent la possibilité d'instaurer un dialogue, y compris sur les questions délicates, et de rétablir la confiance. Engageons un multilatéralisme efficace et trouvons des solutions pacifiques aux nombreux problèmes de sécurité urgents auxquels nous nous heurtons. L'histoire fournit des exemples de réussite.

Une partie des accords les plus déterminants sur le désarmement ont été effectivement adoptés en période de tension accrue. C'est à la suite de la crise des missiles cubains, qui a presque fait basculer le monde dans la guerre nucléaire, que les efforts prolongés de négociations relatives à une interdiction partielle des essais nucléaires ont enregistré des progrès rapides. Le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires a été ouvert à la signature en août 1963, neuf mois à peine après la crise des missiles cubains. La même année, le 27 novembre 1963, l'Assemblée générale a adopté la résolution 1911

jetant les bases de la dénucléarisation de l'Amérique latine, qui a abouti cinq ans plus tard à la création de la première zone exempte d'armes nucléaires.

La Conférence a remporté des succès remarquables par le passé et a contribué efficacement aux efforts sur la scène internationale. Les traités qui ont été négociés à la Conférence ont façonné le régime de désarmement et renforcé la sécurité internationale à long terme. La Conférence a négocié des traités historiques, tels que la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Concernant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous nous réjouissons de la dernière ratification, qui a été effectuée par la Thaïlande, l'un des États visés à l'annexe 2. Cela montre clairement que le Traité reste important et que le désarmement est pris au sérieux. Les États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas fait devraient y adhérer sans plus tarder et sans attendre l'adhésion préalable d'autres États. Il est grand temps pour eux aussi de montrer l'exemple et de faire enfin entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En dépit du statu quo qui perdure depuis plus de vingt ans, ma délégation estime toujours que la Conférence est capable de remplir le mandat qui lui a été confié par la communauté internationale. La Conférence peut à nouveau contribuer au renforcement de la paix et de la stabilité dans le monde. La délégation autrichienne appuie pleinement vos efforts, Monsieur le Président, en faveur d'un consensus sur un programme de travail. Nous avons confiance en votre direction avisée pour rapprocher la Conférence de la sortie de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

La préoccupation centrale qui est à la base de nos efforts en matière de désarmement est la prévention des conséquences humanitaires qui découleraient de l'emploi d'armes nucléaires, assorties d'effets désastreux à court terme comme à long terme pour notre planète. Par conséquent, pour ma délégation, les progrès en matière de désarmement nucléaire restent la priorité absolue à l'ordre du jour de la Conférence, d'autant plus que les tensions géopolitiques accroissent les risques de conflit nucléaire. Compte tenu de la situation actuelle, nous estimons qu'il est essentiel d'insister sur le tabou concernant toutes les armes de destruction massive, chimiques, biologiques et nucléaires.

Le cycle d'examen décisif du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se conclura l'année prochaine prévoit de faire le point sur la mise en œuvre du Traité et des engagements conclus par la voie du consensus au cours des cycles d'examen précédents. Ma délégation n'épargnera aucun effort pour contribuer à une issue positive en vue de consolider le pilier du régime de désarmement et de non-prolifération.

Le désarmement et la non-prolifération sont indissociables, car les efforts qui sont déployés dans ces domaines sont complémentaires. Nous demeurons convaincus que les pressions en matière de prolifération vont s'intensifier si nous ne parvenons pas à accomplir des progrès crédibles dans le domaine du désarmement. Nous constatons à l'heure actuelle des signes de recul dangereux en matière de désarmement nucléaire. Compte tenu des tensions géopolitiques actuelles, de la hausse des investissements dans les capacités militaires et de l'essor des nouveaux systèmes d'armes, la confiance et la stabilité vont continuer de s'effriter. Si la sécurité nationale continue d'être défendue essentiellement par une modernisation coûteuse des armements et des programmes d'amélioration des vecteurs d'armes, il sera difficile de prévenir les risques liés à une spirale en matière de course aux armements.

Cette approche étroite en matière de sécurité, qui est préjudiciable pour la sécurité mondiale, est dangereuse, car elle envisage la situation à court terme. Les incidences humanitaires d'une explosion nucléaire, quelle que soit sa cause, font et doivent faire partie de l'équation en ce qui concerne la dimension sécuritaire des armes nucléaires. La recherche par certains d'avantages présumés liés aux armes nucléaires pour leur sécurité aggrave les risques qui pèsent sur l'ensemble de l'humanité. Nous continuons de nous réjouir des réductions importantes chiffrées qui ont été atteintes depuis le pic de la guerre froide, mais cette tendance a malheureusement peu à peu cessé de progresser, avec plus de 14 000 armes nucléaires encore existantes. Il est crucial d'agir de toute urgence compte tenu de la menace potentielle pour l'humanité que font peser les armes nucléaires. C'est à tous les États qu'il appartient d'œuvrer en faveur d'un monde sans armes nucléaires. Il est

par conséquent impératif de poursuivre des discussions plus larges sur les conséquences, les risques, la licéité et la moralité des armes nucléaires et d'en tenir compte de manière appropriée.

L'Autriche accueillerait également avec satisfaction d'autres discussions sur le rôle perçu de ces armes dans les doctrines de sécurité. Monsieur le Président, dans le monde actuel, nous devrions accomplir des progrès tangibles avec un sentiment d'urgence renforcé pour atteindre notre objectif commun, à savoir l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Comme les antécédents relatifs aux autres armes de destruction massive nous l'ont montré, il est essentiel d'interdire sans équivoque les armes nucléaires pour instaurer un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. Une nette majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies a ainsi adopté le Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires en 2017. Ce Traité est une étape indispensable dans la démarche d'élimination totale tant attendue des armes nucléaires, mais d'autres mesures juridiques et pratiques sont requises pour y parvenir. L'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui s'appuie sur les obligations sans équivoque en matière de désarmement du Traité sur la non-prolifération, ouvre un peu plus la voie à la mise en œuvre de l'article VI et constitue une avancée tangible dans la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des engagements pris par les États parties.

Monsieur le Président, en cette période particulièrement complexe, la Conférence a de nouveau l'occasion de contribuer positivement à l'amélioration du climat actuel en matière de sécurité internationale. Nous encourageons tous les membres de la Conférence à saisir cette occasion. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice d'Autriche pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de République arabe syrienne, qui sera suivi par le Représentant de la République de Corée.

M. Aala (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à commencer en souhaitant la bienvenue à nos nouveaux collègues, l'Ambassadeur de Chine, M. Li Song, et l'Ambassadeur d'Inde, M. Pankaj Sharma, Représentant permanent de l'Inde à la Conférence du désarmement, et à leur souhaiter plein succès dans l'accomplissement de leur mission. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur d'Équateur et à la nouvelle Secrétaire de la Conférence, M^{me} Radha Day.

La République arabe syrienne réaffirme l'importance qu'elle attache à la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement et à la préservation de son rôle, de son statut et de son mandat. Nous soulignons l'importance dans ce contexte du respect des priorités qui ont été définies par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, notamment de la priorité absolue qui a été accordée à l'élimination totale des armes nucléaires. À la veille du quarantième anniversaire de la Conférence du désarmement, nous espérons sincèrement que cette instance démontrera sa capacité à réaliser une avancée attendue de longue date, à condition que ses membres disposent de la volonté politique requise.

La Syrie a activement contribué aux efforts communs qui ont été déployés par les six présidences au cours de la session de l'année dernière pour réactiver la Conférence et rétablir son rôle fondateur en matière de négociation sur la base de son ordre du jour. Leurs efforts ont débouché sur l'adoption de la décision figurant dans le document CD/2119 et sur la création de cinq organes subsidiaires en vue d'instaurer des partenariats propices à la réalisation de cet objectif. La présidence de mon pays à la Conférence du désarmement a concentré son attention sur l'élaboration d'un programme de travail complet et équilibré qui préserve le mandat de négociation de la Conférence et tient compte des préoccupations des États membres.

Malheureusement, ces efforts conjoints et individuels, qui ont créé un climat constructif quant à la possibilité de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve, se sont heurtés à des positions politiques inflexibles qui ont entravé les réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires et les ont pris au piège des programmes politiques. Le résultat de ces efforts a été relégué au second plan en raison de cette situation

qui a conduit les États-Unis à empêcher l'adoption du rapport annuel sur les travaux de la Conférence à l'Assemblée générale.

Le monde moderne est aux prises avec de nombreuses difficultés, et l'humanité fait face à des risques qui la mettent en péril en raison de l'existence, de l'emploi ou de la menace d'emploi d'armes nucléaires ainsi qu'à des risques de militarisation et de course aux armements dans l'espace. Ces difficultés sont aggravées par le non-respect croissant des obligations qui sont imposées par le programme multilatéral de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, y compris des obligations en matière de désarmement nucléaire, et par l'adoption renouvelée de doctrines militaires extrémistes qui confèrent la priorité aux armes nucléaires et menacent effectivement de les utiliser. On observe également que l'unilatéralisme dans l'emploi ou la menace d'emploi de la force dans les relations internationales prend de l'ampleur, au mépris des règles du droit international et de la Charte des Nations Unies. Il est également constaté que la propagation du terrorisme sert à déstabiliser les États et à cibler leur système politique, et à justifier l'ingérence dans leurs affaires intérieures. De plus, il existe un risque accru d'acquisition et d'emploi d'armes chimiques par des groupes terroristes.

Par conséquent, la Syrie insiste sur l'importance de considérer le désarmement comme une priorité de la priorité la plus élevée pour la communauté internationale et comme un élément central du système de sécurité collective, conformément à la Charte des Nations Unies. Elle souligne qu'il est important, dans le contexte de l'ordre international, de respecter la souveraineté, l'indépendance politique, l'unité et l'intégrité territoriale des États et de s'abstenir de toute ingérence dans leurs affaires intérieures. La Syrie souscrit à la mise en garde du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, qui a affirmé qu'il était risqué de se donner l'illusion que la possession et l'exercice d'une force militaire pouvaient garantir la sécurité au lieu de faire preuve de sagesse en recourant au dialogue et à la coopération internationale.

La politique de coercition arrogante des États-Unis et de leurs alliés dans notre région a provoqué des catastrophes humanitaires au titre desquelles les populations de notre région et de leurs pays respectifs continuent de payer le prix. Les encouragements du Gouvernement des États-Unis à l'égard de la conduite agressive de son allié, Israël, et la protection qu'il lui confère quant à l'obligation de rendre des comptes pour ses attaques répétées sur le territoire syrien sont des exemples de mesures irresponsables qui menacent la stabilité du Moyen-Orient et la paix et la sécurité internationales.

Les États-Unis et leurs alliés, qui se sont engagés à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, n'ont eu de cesse de s'y soustraire, bien qu'ils y soient tenus juridiquement en vertu de la série de résolutions garantissant la prorogation illimitée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires adopté en 1995. Cette attitude encourage Israël à continuer de refuser d'adhérer au Traité en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et de placer ses installations nucléaires sous le système des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de nier la possession de différents types d'armes de destruction massive et de refuser de devenir partie aux traités liés à l'interdiction et à la prévention de la prolifération des armes de destruction massive.

La crédibilité et la viabilité du système instauré par le Traité sur la non-prolifération ont été sapées par l'échec des efforts visant à organiser en 2012 une conférence internationale sur l'établissement, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément à la décision figurant dans le Document final adopté par la Conférence d'examen de 2010. Elles ont également été compromises par l'échec consécutif de la Conférence d'examen de 2015 en raison du non-respect des responsabilités et des obligations contractuelles imposées par le Traité, par des États que l'on connaît, dont deux États dépositaires, afin de soutenir Israël, qui n'est pas partie à cet accord. La République arabe syrienne considère par conséquent que les conditions fondamentales requises pour la réussite de la prochaine Conférence d'examen de 2020 sont la mise en œuvre intégrale de la résolution sur le Moyen-Orient qui a été adoptée par la Conférence de 1995 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, et le déploiement d'efforts intenses pour créer une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Monsieur le Président, la quatrième Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, qui s'est soldée par l'échec de l'adoption du document final, n'a pas saisi l'occasion importante qui se présentait à la fin de l'année dernière pour évaluer l'application de la Convention et examiner les mesures prises au cours des cinq années écoulées. Cet échec est attribuable à la politisation incessante de la Convention par les États-Unis et au fait que cet État insiste sur l'inclusion de questions controversées dans le cadre de son approche hostile à l'égard de mon pays, la Syrie, et de ses fausses allégations d'utilisation d'armes chimiques par la Syrie. Les États-Unis ont appliqué deux poids, deux mesures à ce sujet, en faisant fi de l'emploi d'armes chimiques contre des civils en Syrie et en ne condamnant pas l'attaque par des organisations terroristes de quartiers résidentiels d'Alep au moyen de gaz toxiques lors de la Conférence d'examen de la Convention qui s'est tenue en novembre dernier. Ils ont également essayé d'entraver les enquêtes et d'influer sur les résultats.

Il est à la fois surprenant et ironique de constater que les États-Unis, qui se posent comme un État responsable et s'arrogent le droit de donner des directives à d'autres États concernant le respect de leurs obligations, ne font aucun cas de leurs antécédents de non-respect de leurs propres obligations conventionnelles. Alors que leurs représentants font la morale quant au respect de la Convention sur les armes chimiques, les États-Unis continuent d'invoquer des prétextes pour éviter de s'acquitter des obligations qui leur incombent concernant l'élimination de leurs propres armes chimiques, sachant que les délais applicables ont été dépassés. Cette situation est unique puisqu'il s'agit du seul État partie à la Convention qui possède encore aujourd'hui le plus grand arsenal d'armes chimiques au monde.

Pour terminer, Monsieur le Président, la République arabe syrienne, qui est consciente de la nature complexe des questions relevant de la compétence de la Conférence et de la grande diversité de positions à leur égard dans le climat international actuel, souligne que la capacité de la Conférence à sortir de cette situation marquée aujourd'hui par des atermoiements et un statu quo dépend dans une grande mesure du respect par les présidences successives de l'obligation de mener leurs travaux sur la base du Règlement intérieur et des principes de responsabilité et de transparence qui régissent le rôle et les exigences de cette présidence. Il est essentiel de se concentrer sur le mandat, le rôle et l'ordre du jour de la Conférence et de rechercher un consensus sur un programme de travail. La Syrie soutient l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré, assorti d'un mandat de négociation, qui englobe les quatre questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence ainsi que les nouveaux défis, dont la négociation d'une convention visant à lutter contre l'accès des groupes terroristes aux armes chimiques et à prévenir leur emploi de ces armes. Nous sommes pleinement disposés à cet égard à appuyer les efforts que vous déploierez et à coopérer avec vous au cours de votre présidence de la Conférence. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne pour les aimables paroles qu'il m'a adressées, et je tiens à présent à donner la parole à l'Ambassadeur de République de Corée, qui sera suivi par le Représentant du Bangladesh.

M. Lee Jang-keun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de me joindre aux autres délégations en vous félicitant pour votre accession à la première présidence de cette année. Soyez assuré que ma délégation vous accordera un appui indéfectible et nous espérons que, sous votre direction, les travaux de cette année dans cette instance démarreront avec succès et seront marqués par un engagement renouvelé en faveur de la réalisation de progrès. Je souhaite également la bienvenue à nos nouveaux collègues, l'Ambassadeur de Chine, M. Li Song, et l'Ambassadeur d'Inde, M. Sharma, et je leur souhaite un grand succès.

Comme plusieurs orateurs l'ont précisé la semaine dernière et aujourd'hui, nous entamons une nouvelle année difficile dans un climat de sécurité internationale qui est de plus en plus instable et qui se dégrade. Pour beaucoup, la situation en matière de sécurité internationale n'a jamais été aussi grave depuis la fin de la guerre froide. Les dépenses militaires à l'échelle mondiale ont atteint un niveau record et la course aux armements est en résurgence. Les conflits se prolongent tandis que la confiance et le multilatéralisme

reculent. Partant de cette situation, les attentes de la Conférence du désarmement ne sont toutefois pas moins élevées mais plus élevées. Le désarmement et la non-prolifération restent des outils essentiels pour la paix et la sécurité internationales.

De plus, alors que nous célébrons le quarantième anniversaire de la Conférence et le centenaire du multilatéralisme à Genève cette année, ma délégation espère sincèrement que nous accomplirons des progrès significatifs dans nos travaux et que nous nous acquitterons du mandat confié par la communauté internationale. À cette fin, ma délégation estime que la Conférence doit adopter des approches plus pragmatiques.

Premièrement, nous devons poursuivre l'élan de ces deux dernières années, qui a été insufflé par le groupe de travail sur la voie à suivre et les organes subsidiaires. Les discussions de fond dans le cadre de ces deux dispositifs ont clarifié les vues et les positions des États membres. Ces discussions ont non seulement favorisé la compréhension mutuelle mais aussi la transparence entre les États membres. La controverse suscitée par l'ambiguïté des décisions contenues dans les documents CD/2119 et CD/2126 portait principalement sur des questions de procédure plutôt que sur des questions de fond. Les avantages que nous avons pu tirer des dialogues sincères et interactifs sont plus importants que les contreparties liées aux litiges procéduraux. Je suis également convaincu que nous parviendrons à éviter les affrontements inutiles en rédigeant des formules plus claires dans les décisions prises cette année.

Deuxièmement, nous devons aborder des points plus précis lors de nos discussions. Il est inutile de répéter des échanges de vues générales. Nous ferions mieux d'examiner des questions concrètes. L'année dernière, par exemple, nous avons examiné les mesures de réduction des risques dans les organes subsidiaires 1 et 2, et de nombreuses délégations, y compris la mienne, ont souligné qu'il était nécessaire de réduire la portée du sujet. Dans l'organe subsidiaire 3, la suppression des risques imminents liés aux débris spatiaux a fait partie des sujets les plus marquants. Dans les organes subsidiaires 4 et 5, nous avons recensé les points pouvant faire l'objet d'un accord et ceux qui nécessitent un examen plus approfondi. Tout en gardant à l'esprit le besoin légitime d'adoption d'un programme de travail complet et équilibré pour cette année, nous pouvons toutefois examiner méticuleusement les questions sur lesquelles l'accent a été mis pour préparer les futures négociations.

Troisièmement, nous devons tirer parti de l'autorité et de l'importance centrale de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement en mobilisant d'autres mécanismes de désarmement. Grâce à cette mobilisation active et flexible, nous pourrions appréhender des vues plus larges sur les questions de désarmement qui sont marquées par leur complexité.

Pour faire avancer les travaux de la Conférence, il serait par exemple utile d'engager des dialogues interactifs avec les présidents de différents groupes d'experts gouvernementaux et des conventions existantes en matière de désarmement. Comme le plan de mise en œuvre du programme de désarmement du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a été dévoilé après la clôture de la Conférence, il serait également utile d'être tenus informés de son avancée.

Monsieur le Président, à la suite de la déclaration prononcée il y a quelques minutes par l'Ambassadeur de République populaire démocratique de Corée, M. Han, je saisis aussi cette occasion pour vous informer ainsi que vos collègues de la situation dans la péninsule coréenne. Comme vous devez tous vous en souvenir, les tensions étaient encore vives il y a à peine un an dans cette région. Cependant, les Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang qui ont été organisés en février de l'année dernière ont ouvert la voie au dialogue et ont été suivis d'une période dite intense de diplomatie pour la paix dans la péninsule coréenne, puisque les dirigeants de la Corée du Nord et de la Corée du Sud ont organisé trois séries de sommets. Le tout premier sommet entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée s'est tenu à Singapour.

Lors de cet événement, les trois dirigeants ont confirmé leurs objectifs communs d'une dénucléarisation complète de la péninsule coréenne et de l'instauration d'une paix définitive. S'agissant du sommet intercoréen de Pyongyang, les deux dirigeants ont non seulement réaffirmé leur engagement en faveur de la dénucléarisation complète de la

péninsule coréenne mais ont aussi convenu de mesures concrètes s'y rapportant dans le cadre de la déclaration commune de Pyongyang qui a été signée dans cette ville en septembre dernier. L'Accord sur la mise en œuvre de la Déclaration historique de Panmunjom dans le domaine militaire a été signé et ajouté à la Déclaration. Dans cet accord, les autorités militaires de la Corée du Nord et de la Corée du Sud sont convenues des cinq mesures importantes suivantes :

Premièrement, la Corée du Nord et la Corée du Sud ont accepté de mettre un terme définitif à tous les actes hostiles réciproques dans tous les domaines, y compris sur terre, dans les airs et en mer.

Deuxièmement, les deux Corées ont accepté d'établir des mesures militaires concrètes pour transformer la zone démilitarisée en zone de paix.

Troisièmement, les deux camps ont accepté de prendre des mesures militaires pour éviter les affrontements militaires accidentels et garantir la sécurité des activités de pêche en transformant en zone de paix maritime le secteur aux alentours de la ligne de démarcation septentrionale dans la mer située à l'ouest.

Quatrièmement, les deux Corées sont convenues de mettre au point des garanties militaires nécessaires pour favoriser les échanges, la coopération, les contacts et les visites.

Cinquièmement, les deux camps sont convenus de mettre au point diverses mesures de renforcement mutuel de la confiance dans le domaine militaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord, un projet conjoint de déminage a été mené avec succès dans la zone commune de sécurité et dans certains secteurs de la zone démilitarisée en octobre dernier. Nous sommes convaincus que ces mesures de confiance renforceront aussi les efforts internationaux en faveur de la dénucléarisation et de la paix permanente dans la péninsule coréenne.

Monsieur le Président, dès le début de cette nouvelle année, nous sommes déterminés à saisir cette occasion sans précédent pour la diplomatie qui a été acquise de haute lutte. Nous voyons de nouveaux signes d'espoir dans l'annonce récente fin février dernier par les États-Unis de la tenue d'un deuxième sommet entre ce pays et la République populaire démocratique de Corée. Nous nous réjouissons de tous les efforts diplomatiques qui ont été déployés dernièrement pour concrétiser cet événement et nous espérons sincèrement que ces efforts aboutiront le moment venu pour accomplir des progrès de fond. Cela nécessite cependant aussi l'accompagnement et l'appui indéfectibles de la communauté internationale, y compris de toutes les personnes présentes dans cette salle.

Je veux espérer que la Corée, forte de votre appui et de vos vœux, pourra également apporter un espoir de paix dans le reste du monde. Je suis tout à fait disposé à vous informer des progrès importants que nous accomplirons en faveur de la dénucléarisation complète et d'une paix durable dans la péninsule coréenne. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de République de Corée pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. Je donne à présent la parole au Représentant du Bangladesh.

M. Kazi (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Nous prenons la parole pour réaffirmer la confiance indéfectible de notre délégation en faveur du potentiel de la Conférence du désarmement en tant qu'instance multilatérale la plus pertinente et la plus légitime dans les négociations sur les questions de désarmement. Nous appuyons votre approche en faveur d'un programme de travail complet et équilibré, eu égard aux travaux des cinq organes subsidiaires.

Le programme de désarmement du Secrétaire général a vivement encouragé cette Conférence à avancer en ce qui concerne les négociations et les discussions portant sur tous les points inscrits à son ordre du jour. Nous souscrivons aux remarques de plusieurs délégations qui ont affirmé qu'il existait une certaine marge de créativité et de flexibilité dans l'approche en matière de consensus à la base des travaux de la Conférence.

Il est reconnu dans l'ensemble que les travaux des organes subsidiaires présentent un intérêt pour faciliter des débats éclairés dans les domaines respectifs qui leur ont été dévolus. Si des difficultés surgissent à nouveau concernant le programme de travail, il serait sans doute utile de faire perdurer l'élan insufflé par les organes subsidiaires, y compris pour obtenir des résultats concrets en ce qui concerne les questions centrales pour notre délégation, telles que les garanties de sécurité négatives.

La Conférence doit rester attentive aux autres préoccupations émergentes en matière de sécurité, telles que les questions de cybersécurité. Pour rester pertinente à long terme, la Conférence devrait être en mesure d'intégrer ces questions dans le cadre établi de ses travaux. Il est clair que le statu quo n'est pas une situation souhaitable dans la Conférence et qu'il ne doit pas céder la place à une forme de complaisance dans l'environnement international actuel en matière de sécurité. À l'occasion du quarantième anniversaire de la Conférence, nous avons pour responsabilité commune d'œuvrer en faveur de l'avancée de ses travaux de manière effective et efficace.

Je tiens à vous assurer que vous pouvez compter, en tant que premier Président de cette année, sur l'appui sans faille de notre délégation dans l'exercice de vos responsabilités. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bangladesh pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Pologne, puis à l'Ambassadeur du Brésil.

M. Czech (Pologne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à cette importante fonction. Je vous assure du plein soutien de ma délégation. Je tiens aussi à souhaiter chaleureusement la bienvenue aux nouveaux Ambassadeurs de Chine, d'Équateur et d'Inde.

Monsieur le Président, la Pologne s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et tient à faire, à titre national, les remarques suivantes. Il est naturel de commencer une nouvelle année en nourrissant de nouveaux espoirs. Compte tenu des activités fructueuses de la Conférence du désarmement en 2018, nous comptons sur l'accomplissement de nouvelles avancées en 2019. Nous savons ce que nous aimerions réaliser, mais nous ne savons pas comment y parvenir.

La Conférence est un rouage important du dispositif de désarmement, qui est comparable à un moteur. Celui-ci est en état de marche, mais les résultats des travaux dépendent de son carburant, à savoir des idées crédibles et une forte volonté politique. Nous devons trouver des solutions au blocage sur les négociations en dehors de la Conférence. La Pologne, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, estime qu'il faut d'urgence améliorer le contexte général en matière de sécurité et de désarmement. Notre objectif commun reste le même : maintenir la paix et la sécurité internationales, exactement comme le prescrit la Charte des Nations Unies. La première avancée en ce sens serait la résolution des conflits régionaux et bilatéraux de longue date. Nous devons briser ce cercle vicieux de méfiance. Cette notion de méfiance renvoie aux relations entre individus mais aussi aux relations entre États.

Deuxièmement, nous devons défendre le système multilatéral, qui englobe les régimes de désarmement. Nos principes directeurs doivent être le respect du droit international, de la souveraineté et de l'intégrité des territoires des États ainsi que le respect des règles et des accords. Malheureusement, certains accords se retrouvent en péril, tels que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous partageons fortement les inquiétudes de longue date relatives au non-respect par la Russie des obligations que lui impose le Traité. L'érosion de ce Traité est dangereuse pour la stabilité et la sécurité, en Europe centrale comme ailleurs, car cela concerne aussi les États non européens. L'annonce par les États-Unis de la suspension prévue de leurs activités liées au Traité est, à notre avis, une conséquence logique de la violation permanente par la Russie de ce même Traité. Nous engageons la Fédération de Russie à sauver le Traité et à respecter à nouveau ses obligations en éliminant les missiles Novator 9M729 ainsi que ses dispositifs de lancement de manière transparente et vérifiable.

Monsieur le Président, l'essor rapide des nouvelles technologies, en particulier de celles qui ont des applications militaires, constitue une autre question qui mérite notre attention complète. Les réglementations accusent du retard face à la recherche et au développement et même, dans certains cas, face à la production de masse d'équipements très sophistiqués, tels que les drones. Les systèmes d'armes létaux autonomes, la robotique, l'intelligence artificielle, les questions de cybersécurité et les armes supersoniques sont des enjeux qui occupent une place croissante dans nos travaux.

Il est dit qu'il vaut mieux prévenir que guérir, ce qui s'applique aussi aux affaires en matière de sécurité et de désarmement. Nous devons éviter de nous retrouver à un point de non-retour. La seule façon d'y parvenir est de continuer de dialoguer, d'intensifier les efforts diplomatiques et de poursuivre l'intégration de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que la Conférence a encore un rôle essentiel à jouer à cet égard. Je vous remercie pour votre attention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Pologne pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence, et je donne à présent la parole au Représentant du Brésil, qui sera suivi par l'Ambassadrice du Canada.

M. Clabuchar Martingo (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Brésil vous félicite pour votre accession au poste de Président de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de la coopération sans faille de mon pays dans le cadre de vos efforts en ce début de session annuelle. Permettez-moi aussi, au nom de l'Ambassadeur Guilherme de Aguiar Patriota, de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Représentants permanents de la Chine, l'Ambassadeur Li Song, de l'Inde, l'Ambassadeur Pankaj Sharma, et de l'Équateur, l'Ambassadeur Emilio Izquierdo Miño, ainsi qu'à la nouvelle Secrétaire de la Conférence, M^{me} Radha Day.

Monsieur le Président, il est d'autant plus important de disposer de mécanismes de désarmement efficaces et fonctionnels en raison du climat international actuel, qui est marqué par des difficultés de nature politique et sécuritaire, ainsi que des tensions politiques qui resurgissent ou qui apparaissent. L'ensemble des nations doivent être capables de coopérer de manière constructive dans le domaine du désarmement pour faire évoluer la situation dans le sens de la paix et de la prospérité et nous éloigner des conflits et de la stratégie de la corde raide. Cette Conférence est un rouage essentiel des mécanismes de désarmement et il nous incombe de faire perdurer l'élan positif de 2018 et de nous appuyer sur celui-ci. Pour y parvenir, nous avons besoin d'une décision opportune sur la structure nous permettant de faire avancer les travaux.

Le Brésil appuie pleinement les plans que vous avez exposés en faveur d'un programme de travail axé sur les quatre questions centrales de la Conférence. Nous sommes prêts à collaborer avec vous pour qu'il soit adopté rapidement. Si l'approbation d'un programme de travail s'avère hors de portée, le Brésil soutiendra d'autres solutions créatives visant à tirer parti des travaux de ces dernières années qui ont permis à la Conférence de progresser pour qu'elle s'acquitte de son mandat de négociation.

Le Brésil est flexible à l'égard du contenu du programme de travail ou de la décision faisant avancer les travaux de la Conférence, à condition qu'elle s'appuie sur les travaux menés par les cinq organes subsidiaires qui ont été créés en application des décisions figurant dans les documents CD/2119 et CD/2126, et qu'elle les approfondisse. Quel que soit le compromis que nous trouverons, le Brésil estime qu'il est important de reconnaître les singularités et les différents niveaux d'avancement de chaque sujet, sans préjuger des principes de complétude et d'équilibre.

Il est tout aussi important de reconnaître les questions les plus épineuses relevant de chaque sujet, qui ne seront pas rapidement ni facilement résolues, et d'essayer de trouver une façon d'y répondre. Nous devons avancer dans les domaines où il semble possible de le faire et ne devons pas attendre de solution universelle à toutes les questions sur laquelle la Conférence se penche. Il doit être possible de réaliser des progrès concernant les questions dont le niveau d'avancement est plus important, telles que la question du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, en évitant le chevauchement de conditions relevant d'autres sujets.

Pour terminer, Monsieur le Président, le Brésil tient à mettre l'accent sur l'importance de préserver la Conférence en tant qu'institution, en tenant dûment compte de son Règlement intérieur ainsi que du rôle des futures présidences. La Conférence est un acquis de la communauté internationale et doit être protégée pour préserver l'espace politique réservé à la reconstruction d'un programme de travail de fond et la relance de ses travaux, en raison de leur caractère essentiel pour la paix et la sécurité internationales. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le Représentant du Brésil pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. Je vais maintenant donner la parole à l'Ambassadrice du Canada, qui sera suivie par la Représentante de l'Australie.

M^{me} McCarney (Canada) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi de vous féliciter et de vous assurer de l'appui et de la coopération de ma délégation au cours de votre présidence. Je voudrais également m'associer aux autres délégations pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues à la Conférence du désarmement de la Chine, de l'Équateur et de l'Inde, ainsi qu'à notre nouvelle Secrétaire, M^{me} Day.

Si l'on observe la situation qui prévaut au cours de ces premières semaines de 2019, nous pouvons constater que nous nous trouvons à un point d'inflexion dans les efforts communs que nous déployons en faveur du désarmement. Les États se défont de leurs responsabilités relatives au respect de l'ordre international fondé sur des règles, en n'allouant pas suffisamment de fonds ou en faisant preuve de mépris total à l'égard des obligations et des engagements qu'ils ont souscrits. Dans cet environnement difficile, il incombe à cette Conférence, plus qu'à d'autres instances, de renforcer ses efforts et de réaffirmer l'importance cruciale de nos travaux. Il est important, à ce titre, de réexaminer notre principe fondateur, à savoir la place essentielle de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement eu égard aux intérêts en matière de sécurité de tous les États.

(L'oratrice poursuit en français)

En examinant de plus près les défis immédiats qui paralysent le mandat des négociations de cet organe, nous partageons l'opinion de nombreuses délégations selon laquelle une certaine flexibilité s'avère nécessaire pour l'état d'avancement de nos divers points figurant à l'ordre du jour. Nous partageons aussi les observations des Pays-Bas, formulées la semaine dernière, selon lesquelles l'établissement de nouvelles mesures de désarmement devrait être le point prioritaire de cette session de 2019. Dans le même ordre d'idées, nous sommes reconnaissants de l'effort entrepris par les Pays-Bas afin de nous donner une perspective différente sur notre travail et sur ce qui revêt de l'importance, en comparant un programme de travail à un simple outil d'ordonnement. Dans cette optique, le Canada considère que, dans l'ensemble, les travaux de la Conférence en 2018 étaient d'une valeur importante, s'agissant de faire avancer les discussions sur le désarmement.

Par l'entremise des organes subsidiaires, non seulement avons-nous amélioré notre compréhension commune des positions nationales sur les points à l'ordre du jour, mais nous avons aussi approfondi certains domaines pour déterminer les enjeux ou concepts essentiels qui ont rendu possibles d'autres travaux pour cet organe. Même en l'absence de consensus, les travaux des organes subsidiaires nous ont permis de réaliser des progrès en 2018 et, maintenant, nous devrions nous appuyer sur ces travaux en 2019. Cela dit, certains points sont plus prêts que d'autres à être négociés. J'aimerais joindre ma voix à celles d'un certain nombre de délégations qui, la semaine dernière, et encore aujourd'hui, ont cité le traité interdisant la production de matières fissiles comme une priorité pour les négociations.

(L'oratrice reprend en anglais)

Le Canada considère qu'il est à la fois opportun et urgent d'accomplir des avancées à la Conférence concernant un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Le rapport adopté par consensus du groupe d'experts de

haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles, qui a été transmis à la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, est un excellent point de départ pour les négociations. Si nous ne pouvons pas convenir de mener des négociations dans cette instance à l'égard d'un tel traité, nous devons envisager de manière pragmatique d'autres solutions.

Monsieur le Président, nous nous réjouissons aussi de votre déclaration liminaire de la semaine dernière au cours de laquelle vous avez souligné l'importance d'une prise en compte des questions de genre dans nos travaux en matière de désarmement. Le Canada estime qu'il est tout à fait judicieux d'œuvrer en faveur de processus inclusifs et de favoriser la diversité des points de vue sur le désarmement.

Pour conclure, je tiens à faire part de la préoccupation constante du Canada à l'égard de la fragilité globale de l'architecture de désarmement et de maîtrise des armements. Les membres de la Conférence semblent avoir trouvé un moyen pertinent d'avancer sur les points inscrits à l'ordre du jour en s'appuyant sur les organes subsidiaires, mais les échecs qui ont été enregistrés dernièrement dans le domaine de la maîtrise des armements sont préoccupants. Le Canada regrette vivement que la Russie ne respecte pas le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et ne fasse pas preuve d'un engagement constructif, car cela met en péril la viabilité de cet accord historique.

Ce Traité a vu le jour au cours de la guerre froide, à une période de vives tensions géopolitiques. Il est par conséquent utile que nous nous rappelions tous de l'importance cruciale d'un dialogue constructif sur la maîtrise des armements et le désarmement pour notre sécurité collective, même dans un climat difficile en matière de sécurité, car seul le dialogue peut nous offrir une issue dans ces situations. Dans ce contexte, nous demandons à la Russie et aux États-Unis de maintenir des canaux propices à un dialogue positif sur le Traité pour surmonter leurs divergences ou prévenir le risque que fait peser un nouvel affaiblissement du régime existant de maîtrise des armements. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Canada pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'elle m'a adressées. Je donne maintenant la parole à la Représentante de l'Australie, puis au Représentant de la Suède.

M^{me} Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Il n'est pas facile d'être le premier Président de la session annuelle de la Conférence du désarmement. Votre présidence donne le ton et définit le cadre des efforts collectifs que nous déploierons cette année. Vous pouvez compter sur notre plein appui. Nous souhaitons également la bienvenue à nos nouveaux collègues.

Nous entamons cette nouvelle année en posant un regard optimiste et réaliste sur ce que la Conférence peut réaliser en 2019. Les questions sur lesquelles nous nous penchons sont au cœur des préoccupations nationales et internationales en matière de sécurité. Aucune d'entre elles n'est facile à résoudre et il serait illusoire de croire que des progrès concrets et durables peuvent être entièrement accomplis au cours des sessions annuelles assez courtes de la Conférence. La Conférence fait partie des nombreux instruments à notre disposition pour relever les défis internationaux en matière de sécurité. Il incombe aux personnes présentes dans cette salle de s'en servir de manière judicieuse et efficace. Il faut en effet du temps pour accroître la confiance en entretenant un dialogue pendant de nombreuses années.

La Conférence a sans doute accompli, en dépit des déceptions, plus de travail de fond en 2018 qu'en plusieurs années. La Turquie en a d'ailleurs bien exposé les grandes lignes lors de sa déclaration la semaine dernière. Plusieurs délégations ont déjà fait part de leur souhait de tirer parti de ces travaux en 2019 et nous y souscrivons. Nous vous remercions pour votre intention de présenter un projet de programme de travail dans le courant de la semaine. Nous accueillons avec satisfaction l'organisation de consultations autour de ce projet. Nous vous félicitons pour votre intention de tenir compte des travaux des organes subsidiaires.

Il convient de nous pencher sur les suggestions avisées qui ressortent des déclarations de la semaine dernière et d'aujourd'hui. L'excellente suggestion des Pays-Bas,

qui ont proposé de redéfinir notre approche à l'égard du programme de travail, a particulièrement retenu notre attention. Un calendrier d'activités pourrait tout à fait faire office de programme de travail auquel seraient assortis des organes ad hoc qui seraient créés au besoin. Cette approche a bien fonctionné par le passé. Le Chili a également fait une remarque judicieuse en ce sens ce matin en rapprochant le programme de travail d'un outil méthodologique.

L'élaboration d'un « programme de travail complet et équilibré » est devenue un horizon inatteignable. Il va de soi qu'un programme de travail faisant l'objet d'un commun accord doit être équilibré. Par exemple, la priorité de l'Australie est d'ouvrir des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, mais les priorités des autres États sont différentes et des compromis s'avèrent nécessaires pour réaliser des avancées. Le Brésil a également fait une remarque importante ce matin en précisant qu'il fallait éviter le chevauchement de plusieurs conditions.

Il a été suggéré que la Conférence pouvait accomplir des travaux utiles en élaborant des documents ayant un statut inférieur à celui d'un traité, ce que nous jugeons également encourageant. La Chine et l'Union européenne ont toutes les deux émis cette suggestion intéressante.

Quelle que soit la manière dont nous décidons de structurer nos travaux en 2019, il est clair que nous devons nous concentrer sur le fond. Les organes subsidiaires ont procédé de la sorte en 2018 et ont obtenu de bons résultats. Nous devons continuer en ce sens. Je prends également note de la suggestion utile de la Finlande à l'égard des questions ciblées pour orienter nos travaux. La République de Corée a fait une remarque similaire en suggérant de tenir des échanges plus ciblés et de passer outre les déclarations d'ordre général.

Tout ce que nous avons accompli l'année dernière serait indispensable si nous étions en pleine négociation. Il est essentiel en amont d'une négociation d'instaurer un dialogue et de trouver des points de convergence pour que les parties soient prêtes à engager ces négociations lorsque cela est possible.

Nous avons également été ravis d'entendre plusieurs délégations suggérer de mettre l'accent sur les méthodes de travail et insister sur l'importance de la prise en compte des questions de genre dans nos travaux. En favorisant la diversité, nous renforcerons notre communauté et nous obtiendrons des résultats plus pérennes.

Nous nous réjouissons du fait que les États-Unis insistent sur le respect des accords de maîtrise des armements. En effet, les défis en matière d'obligation de rendre des comptes et de conformité sont au cœur des problèmes délicats que nous cherchons à résoudre.

Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire est une composante essentielle de l'architecture de désarmement et de non-prolifération des armes nucléaires. Il est par conséquent troublant de constater l'absence de progrès concernant les préoccupations de longue date à l'égard du fait que la Russie ne respecte pas ses obligations découlant du Traité. L'Australie encourage la Russie à coopérer de façon constructive avec les États-Unis et à respecter à nouveau les obligations qui lui incombent. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Australie pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Suède, puis au Représentant de la Bulgarie.

M. Makarowski (Suède) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur le soutien sans réserve de la délégation suédoise en faveur de vos efforts pour que le début de la session de cette année de la Conférence soit un succès. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue aux nouveaux Ambassadeurs à la Conférence, les Ambassadeurs de Chine, d'Équateur et d'Inde, et à les féliciter, et je souhaite chaleureusement la bienvenue à la nouvelle Secrétaire de la Conférence, M^{me} Day.

Nos points de vue sur les différentes questions et priorités actuelles en matière de désarmement ont été exprimés dans la déclaration faite la semaine dernière au nom de l'Union européenne. Il a notamment été demandé de préserver le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et de garantir sa mise en œuvre intégrale et vérifiable. La Fédération de Russie doit de toute urgence répondre de manière complète et transparente aux vives préoccupations qui ont été exprimées à l'égard du respect du Traité.

En complément de la déclaration de l'Union européenne, je tiens à faire quelques remarques, à titre national, sur les travaux de la Conférence. Monsieur le Président, nous accueillons avec satisfaction votre projet de programme de travail qui sera présenté dans les prochains jours. Nous sommes convaincus que ce projet servira de fondement pour entamer sans plus tarder des travaux de fond à la Conférence. La notion de « programme de travail assorti d'un mandat de négociation » a émergé au fil des nombreuses années d'impasse de cette Conférence. Comme il s'est avéré impossible de convenir d'un mandat de négociation autour d'une question, cette notion a en effet contribué à bloquer la réalisation de travaux de fond dans cette institution. Elle a pris la forme d'une approche du « tout ou rien » dont les résultats sont connus.

La Conférence est restée dans cette situation pendant presque vingt ans, mais une évolution s'amorce depuis quelques années. Il semble que nous nous sommes engagés dans une voie plus pragmatique concernant l'avancement de nos travaux, en faisant appel tout d'abord à un groupe de travail sur la voie à suivre en 2017 puis à des organes subsidiaires l'année dernière. Au lieu de nous limiter à des débats sur ce que nous devrions réaliser, nous avons effectivement accompli quelque chose. Nous avons mené des travaux de fond.

Nous n'employons pas souvent le terme de succès pour qualifier les travaux de la Conférence. Cependant, les travaux qui ont été accomplis l'année dernière dans les organes subsidiaires ont été, en termes relatifs pour la Conférence, en quelque sorte un succès. Il ne s'agit pas d'une avancée qui permettra à la Conférence de reprendre le rôle qui lui a été dévolu à sa création, mais d'un pas dans la bonne direction. Cela s'est avéré efficace, comme l'a montré l'adoption des rapports des quatre organes subsidiaires.

Comme l'Ambassadeur des Pays-Bas nous l'a rappelé dans sa déclaration la semaine dernière, cette approche était similaire à celle qui avait été adoptée par la Conférence dans les années 80 et 90. Pendant de nombreuses années après la création de la Conférence par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le programme de travail n'a été qu'un simple calendrier d'activités propices à des discussions d'une nature souvent technique. Nous pouvons nous interroger sur la futilité de cet exercice. L'adoption par la suite de la Convention sur les armes chimiques et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires nous laisse entendre le contraire.

En attendant de nous mettre d'accord à la Conférence sur l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, qui constitue l'étape suivante logique et constamment visée, ou sur un autre instrument international en matière de désarmement, nous devons poursuivre d'autres travaux structurés et sur des questions de fond.

La décision qui a été prise l'année dernière sur les organes subsidiaires était, en réalité, un programme de travail. Pour des raisons connues, nous n'avons pas pu nous mettre d'accord pour l'appeler ainsi, mais cela ne nous a pas empêchés de mener des travaux de fond. Si la présidence privilégie en définitive la poursuite des travaux des organes subsidiaires, sous une forme ou sous une autre, la Suède appuiera cette approche. Ne perdons plus de temps sur des débats de procédure en attendant de trouver la solution parfaite, car elle risquerait de nous échapper facilement. Nous devons désormais faire preuve de volonté politique en ignorant les vieilles rengaines et en concentrant nos efforts sur ce qui fonctionne d'après les enseignements que nous avons tirés. Adoptons une approche réaliste et pragmatique et continuons de travailler sur les domaines dans lesquels nous trouvons des points de convergence qui nous mèneront vers des négociations dans un avenir proche. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Suède pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole

au Représentant de la Bulgarie, qui sera suivi par le Représentant de la Fédération de Russie.

M. Tomov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Nous vous félicitons pour votre accession à la présidence et nous vous souhaitons plein succès dans ce travail difficile. Nous tenons également à souhaiter une chaleureuse bienvenue au nouveau Représentant de la Chine, l'Ambassadeur Li Song, au nouveau Représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Sharma, et au nouveau Représentant de l'Équateur, l'Ambassadeur Izquierdo Miño. Nous souhaitons également la bienvenue à la nouvelle Secrétaire, M^{me} Radha Day.

La République de Bulgarie s'associe pleinement à la déclaration prononcée la semaine dernière par l'Union européenne. Nous souhaitons à présent ajouter quelques remarques à titre national. Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire joue un rôle crucial depuis plus de trente ans dans le maintien de la sécurité euro-atlantique. Il est regrettable de constater que la situation actuelle n'est pas viable, car seuls les États-Unis respectent les obligations qui leur incombent en vertu du Traité. Le non-respect des obligations par l'un des États parties au Traité fragilise les fondations d'une maîtrise des armements efficace et compromet notre sécurité. Dans ce contexte, nous partageons les préoccupations relatives aux informations sur la mise au point du missile de croisière russe 9M729.

La Bulgarie a assisté à la dernière réunion d'informations de la Russie qui visait à communiquer des détails sur ce missile. Cette réunion n'a pas fourni suffisamment de données probantes convaincantes pour confirmer l'absence de violation du Traité par la Russie. Nous espérons sincèrement que la Russie respectera à nouveau le Traité de manière complète et vérifiable. La Bulgarie est fermement attachée à la promotion et à la consolidation d'une maîtrise des armements effective et vérifiable. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Bulgarie pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. Je donne à présent la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, chers collègues, avant d'exercer notre droit de réponse, je tiens à féliciter la délégation ukrainienne pour le début de sa présidence et je lui souhaite de réussir dans ses travaux. Il est encourageant d'entendre, dans son discours inaugural, l'Ambassadeur Yurii Klymenko inclure dans ses priorités l'élaboration du programme de travail de la Conférence. Nous sommes disposés à soutenir les efforts constructifs de la présidence ukrainienne.

Dans ce contexte, il est tout à fait pertinent d'attirer l'attention sur le document CD/WP.600, qui a été présenté lors de la présidence russe de la Conférence du désarmement en 2017, sur l'association des travaux sur le désarmement nucléaire et la lutte contre le terrorisme impliquant des armes de destruction massive. Comme la menace d'emploi d'armes de destruction massive et de produits chimiques toxiques à des fins terroristes n'a pas disparu, nous considérons que l'initiative russe concernant la rédaction à la Conférence du désarmement d'une convention internationale sur la lutte contre les actes de terrorisme chimique et biologique est plus urgente que jamais.

Nous partons du principe que non seulement la délégation ukrainienne mais aussi les présidences suivantes tiendront dûment compte de la question du programme de travail, en application du Règlement intérieur de la Conférence. Comme l'expérience de ces dernières années nous le montre, la capacité d'une session à obtenir des résultats dépend dans une grande mesure de l'intensité du travail d'équipe des six Présidents. Nous invitons par conséquent les six Présidents à coopérer de manière étroite et productive sur le programme de travail et les autres questions centrales inscrites à notre ordre du jour.

Conscients du rôle particulier des Présidents de la Conférence dans l'élaboration d'un programme de travail mutuellement acceptable, nous tenons à souligner que notre mission principale commune est de trouver un accord sur un programme de travail, ce qui nécessite la participation de toutes les délégations. Nous prenons note avec plaisir de l'approche professionnelle des participants à la Conférence, comme leurs déclarations le

montrent. L'heure est venue de l'étayer par des mesures concrètes. Nous sommes convaincus que les efforts combinés des participants à la Conférence permettront de réaliser des progrès.

Il est tout aussi important de créer une atmosphère de coopération constructive fondée sur les principes de respect mutuel, l'égalité et les droits souverains des délégations, conformément au Règlement intérieur. Nous considérons qu'il est inadmissible que des membres de la communauté internationale se voient privés de la possibilité de prendre part aux travaux de la Conférence pour des prétextes n'ayant rien à voir avec les questions du désarmement. Nous faisons référence ici au désaccord public sur la demande de statut d'observateur à la Conférence qui a été déposée par la Palestine. Il est particulièrement regrettable de constater que cela aurait pu être évité si certaines délégations avaient fait preuve de discernement diplomatique, comme l'ont fait, à titre d'exemple, nos collègues turcs.

Vous êtes nombreux dans cette salle à avoir fait part de vos préoccupations à l'égard de la politisation des activités de la Conférence par des tentatives d'introduction dans cette instance de questions épineuses liées aux compétences d'autres institutions et non pas du tout à celles de la Conférence. Nous sommes tout à fait d'accord. En effet, quel est l'intérêt d'aborder la question du Traité sur le régime Ciel ouvert alors que la plupart des personnes présentes ici ne savent pas de quoi il s'agit ? À vrai dire, elles ne sont pas tenues de le savoir, étant donné que les questions liées à ce Traité sont abordées et réglées à Vienne. Les mêmes observations peuvent être faites à propos du document de Vienne.

S'agissant de la question de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, nous conseillons à nos collègues américains de recourir à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui exerce ses activités à La Haye depuis plus de vingt ans. Si la délégation des États-Unis d'Amérique a des propositions concrètes à formuler sur la façon dont la Conférence pourrait aider l'OIAC, sans empiéter sur les compétences de cette dernière, nous sommes disposés à l'écouter. Nous avons soumis nos propres propositions quant à la façon dont la Conférence pourrait participer concrètement à la lutte contre le terrorisme impliquant des armes de destruction massive. Vous savez tous qui a refusé de soutenir l'initiative russe, ainsi que le prétexte qui a été fourni.

De manière générale, nous exhortons simplement toutes les instances internationales, y compris la Conférence, à se préoccuper des questions au titre desquelles elles disposent d'une expertise et d'un mandat pertinents. La portée ou la nature des activités de la Conférence est déterminée par son ordre du jour, qui a été adopté par consensus lors de sa première réunion plénière. Les deux premiers points inscrits à son ordre du jour sont rattachés au désarmement nucléaire. C'est pour cette raison et pour d'autres qu'un seul aspect de la longue déclaration de l'Ambassadeur Robert Wood concerne la Conférence, à savoir le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous essayerons d'y répondre de manière objective et professionnelle, sans nous abaisser à vociférer des récriminations.

Je vous propose d'illustrer ce point en prenant un exemple spécifique. Le 23 janvier, les ministères russes des affaires étrangères et de la défense ont organisé une réunion d'informations conjointe pour les médias et les responsables des armées étrangères qui sont accrédités à Moscou. À l'issue de cette réunion, une démonstration d'un dispositif de lancement et d'un authentique missile de croisière terrestre 9M729, ou SSC-8 d'après la classification américaine, a été organisée. Il doit immédiatement être précisé que les représentants des États-Unis n'ont pas exploité la possibilité qui leur a été offerte d'examiner par eux-mêmes l'objet de leurs préoccupations. À ce titre, il doit notamment être souligné qu'ils ont fait part de leur refus au préalable et n'ont fait preuve d'absolument aucun intérêt à l'égard des éléments qui allaient être exposés et des informations supplémentaires qui allaient être fournies par la Russie.

Pour la présente session de la Conférence du désarmement, nous avons préparé un dossier contenant des éléments sur le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, dont certains éléments qui avaient été prévus pour la réunion d'informations du 23 janvier. Nous les avons déposés sur la table des documents. Au lieu de tout répéter, nous ne

mentionnerons que quelques points essentiels qui font ressortir le caractère invraisemblable des accusations américaines.

Sachez pour commencer que le missile 9M729 est une version modernisée du 9M728 et que ces deux missiles ont été exposés pour faciliter leur comparaison. Les évolutions concernent la tête militaire, et par conséquent la puissance du dispositif, ainsi que les opérations de vol et les systèmes de guidage.

En ce qui concerne le vecteur, c'est-à-dire le moteur et l'agent propulseur, aucun changement n'a été opéré par rapport au 9M728, qui était le modèle précédent, comme cela a pu être vérifié visuellement lors de la présentation. Ce point est le plus important, car les États-Unis n'ont formulé aucune plainte à l'égard du 9M728. De plus, bien que la structure du 9M729 soit plus longue que celle du 9M728 en raison de la taille supérieure de la tête militaire, sa portée maximale a été réduite à 480 km, comme cela a été confirmé lors de l'exercice « Zapad-2017 ».

Pour que ces informations soient complètes, nous tenons à souligner quelques incohérences dans les affirmations des États-Unis. Dans son principal argument, l'Ambassadeur Wood affirme que les États-Unis ont fourni à la Russie des informations détaillées censées confirmer la portée interdite du missile 9M729.

Nous suggérons d'examiner ensemble les données qui nous ont été fournies par les Américains et que l'Ambassadeur Wood a mentionnées dans sa déclaration. Elles concernent effectivement le dispositif de lancement, le missile, ses fabricants, les coordonnées des essais et les dates de tir. Nous devons à cet égard clarifier un point important : le code d'identification du missile, à savoir 9M729, n'a pas été mentionné par les Américains avant décembre 2017. Jusqu'à cette date, les Russes ne savaient pas de quoi ils parlaient. Naturellement, une fois que cela a été clarifié, nous avons informé les États-Unis de l'existence du missile et, en même temps, de sa portée qui était inférieure à la distance maximale autorisée par le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. De plus, par souci de transparence délibérée, nous avons fourni aux Américains des données sur le missile, alors que nous n'étions pas obligés de le faire. Pour mémoire, la description chronologique détaillée des informations transmises par les Américains et la date à laquelle elles ont été fournies ont été incluses dans les éléments de la réunion d'informations du 26 novembre 2018 du Ministre adjoint des affaires étrangères de la Russie, Sergei Ryabkov, c'est-à-dire avant l'ultimatum fixé pour détruire ce missile.

Dès lors, comment est-il possible de parvenir à une conclusion sur la portée du missile sur la base des informations transmises ? Je rappelle que, selon la déclaration de M. Wood, nous avons reçu des informations sur le dispositif de lancement et sur le missile qui a fait l'objet de la réunion d'informations et a été rendu public, ainsi que sur leurs fabricants – bien que l'on puisse s'interroger sur le lien entre la connaissance des fabricants et la portée du missile – et sur les coordonnées des essais et les dates de tir. À partir de cet ensemble d'éléments, nos collègues américains en ont conclu que le missile 9M729 enfreignait le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Si cela est le cas, pourquoi est-ce que rien n'a été fait lors de l'inspection du missile 9M729 et de son dispositif de lancement pour confirmer ou infirmer le fondement des allégations des États-Unis ? Quelle est la logique de la position américaine ?

J'aimerais attirer l'attention des personnes présentes ici sur un autre élément. La Russie a déclaré que la portée maximale du 9M729 était de 480 km, ce qui a été confirmé par les essais en vol, comme je viens de le mentionner. Les Américains, à partir de données concrètes similaires, affirment que sa portée est comprise entre 500 et 5 500 km. Vous en conviendrez que la différence est notable.

Les données des vérifications en direct des essais du 9M729 permettaient de clarifier définitivement les fondements des affirmations des États-Unis. Cependant, tous les efforts que nous avons déployés pour obtenir ces informations sont restés vains. Sans elles, il est impossible d'engager un dialogue professionnel. De plus, les Américains eux-mêmes ont reculé, en montrant clairement qu'ils n'étaient pas intéressés par la poursuite des échanges.

Compte tenu de ce refus officiel des États-Unis de poursuivre des discussions de fond professionnelles entre les délégations interministérielles, il est absolument

déconcertant de constater que la question du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire soit soulevée à la Conférence. Nous pourrions comprendre le raisonnement de nos partenaires si leurs critiques, bien que non constructives, étaient assorties de suggestions spécifiques sur la manière dont la Conférence pourrait contribuer à la résolution du problème des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, conformément au mandat qui lui est dévolu en tant qu'instance de négociation. Nous suggérerions à titre d'exemple d'engager des discussions sur l'élaboration d'un instrument universel dans le domaine des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée.

Si cela n'aboutit pas, nous considérerons que les États-Unis essayent, en critiquant la Russie, de détourner l'attention des problèmes urgents dont la résolution nécessite une action commune à la Conférence. Nous pensons notamment aux efforts persistants qui sont déployés pour élaborer un programme de travail à la Conférence. Malheureusement, la délégation des États-Unis n'a absolument pas évoqué ce sujet dans sa longue déclaration.

Pour conclure, je tiens à souligner que nous sommes disposés à engager un dialogue sérieux concernant tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence, y compris concernant les questions relatives aux missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée dans le contexte du désarmement nucléaire. Nous soulignons à nouveau notre détermination à coopérer de manière constructive avec la présidence ukrainienne, les six Présidents de la session de 2019 et toutes les délégations pour atteindre notre objectif commun consistant à faire en sorte que la Conférence reprenne des négociations sur le fond.

Je saisis aussi l'occasion pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues de la Chine, de l'Équateur et de l'Inde, et à la Secrétaire de la Conférence.

Chers collègues, compte tenu des déclarations de certaines délégations, je dois faire quelques brèves remarques supplémentaires. Depuis de nombreuses années, notamment depuis 2003, la délégation russe ne cesse de faire part de ses préoccupations à l'égard des mesures prises par les États-Unis dans le cadre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Je conseillerais à ces représentants qui exigent une réaction de la part de la Russie à l'égard des préoccupations américaines d'adopter une approche équilibrée, ce qui fait partie des principes de la diplomatie, car je n'ai jamais entendu personne demander aux États-Unis de répondre aux préoccupations russes de manière aussi constructive et approfondie que nous l'avons fait pour répondre à celles de ce pays. Je fais en particulier référence au système de lancement universel MK 41, qui n'est pas uniquement utilisé en tant que dispositif de défense antimissiles mais qui sert aussi à lancer le missile Tomahawk de croisière à portée intermédiaire. J'espère que mes collègues prendront également ce point en considération. Je vous remercie pour votre patience.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence et je donne maintenant la parole à la Représentante des États-Unis.

M^{me} Plath (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation tient tout d'abord à saisir cette occasion pour réagir à la déclaration qui a été distribuée par la délégation vénézuélienne et qui a été prononcée le 24 janvier par le Ministre des affaires étrangères du Venezuela.

Le peuple vénézuélien fait face à une grave crise politique, économique et humanitaire, qui résulte de l'incurie économique, du comportement antidémocratique et de la corruption du régime de Nicolás Maduro. Plus de trois millions de Vénézuéliens ont fui leur pays depuis 2014 et l'Organisation des Nations Unies estime qu'un nombre à peu près équivalent de ressortissants pourraient quitter le Venezuela en 2019 en l'absence d'évolution de la situation. Ils tentent d'échapper à la répression, la faim, la criminalité et l'absence de services de soins médicaux de base et de services publics élémentaires, tels que l'électricité, l'hyperinflation et l'oppression politique. Le régime de Nicolás Maduro a provoqué l'effondrement du Venezuela qui était auparavant un pays prospère. Il doit assumer l'entière responsabilité de cette situation intolérable et incontrôlable qui résulte de sa défaillance.

Le régime a essayé de réduire au silence l'Assemblée nationale du Venezuela, qui est la dernière institution démocratique du pays. Il a frauduleusement déclaré que

l'Assemblée était coupable d'atteinte à l'autorité de fait du gouvernement, a violé l'immunité constitutionnelle d'élus de l'Assemblée en procédant à des arrestations arbitraires et a contraint de nombreux parlementaires à fuir le pays.

Le 20 mai 2018, le régime de Nicolás Maduro s'est employé à étouffer la voix du peuple vénézuélien dans le cadre d'un processus électoral entaché d'irrégularités et a organisé le 10 janvier une inauguration factice qui a été jugée illégitime par plus de cinquante pays et qui est contestée chaque jour par de nouveaux pays. L'Assemblée nationale a déclaré que le régime était illégitime et que Nicolás Maduro avait usurpé la présidence. Le 23 janvier, le président de l'Assemblée nationale, Juan Guaidó, a pris les fonctions de Président par intérim du Venezuela, conformément à l'article 233 de la Constitution vénézuélienne. Il est reconnu Président par intérim du Venezuela par les États-Unis. En sa qualité de seule institution publique légitime et dûment élue par le peuple vénézuélien, l'Assemblée nationale a affirmé que Nicolás Maduro était illégitime, en vertu de la Constitution nationale, et que la présidence était vacante. Le peuple vénézuélien s'est courageusement opposé à Nicolás Maduro et à son régime et a plaidé en faveur de la liberté et de l'état de droit. Les États-Unis restent déterminés à demander aux responsables du déclin tragique du Venezuela de répondre de leurs actes et continueront d'employer tous les leviers économiques et diplomatiques à leur disposition pour soutenir le Président par intérim, Juan Guaidó, l'Assemblée nationale et le peuple vénézuélien dans leurs efforts en faveur du rétablissement de la démocratie.

Les États-Unis et la communauté internationale doivent examiner tous les leviers disponibles pour aider les Vénézuéliens à reprendre le contrôle de leur pays. Nous devons recourir à la pression internationale pour montrer aux membres du régime qu'ils ne peuvent garder le pouvoir et qu'ils doivent trouver une issue plus favorable pour le Venezuela.

S'agissant de la déclaration de mon collègue iranien, je tiens à le mettre en garde à l'égard de cette analyse erronée des raisons du retrait de mon Gouvernement du Plan d'action global commun. Cette décision résulte plutôt du sens des responsabilités exceptionnel des États-Unis qui ont estimé que la situation était périlleuse compte tenu du comportement agressif, de la multiplication des menaces et des violations du Plan de l'Iran.

En ce qui concerne la contestation extrêmement peu sérieuse par mon collègue russe de la déclaration de l'Ambassadeur Wood de la semaine dernière, j'estime que mes collègues de Bruxelles ont su la qualifier de la façon la plus succincte qui soit vendredi à l'occasion de leur réunion, comme l'a fait mon collègue bulgare ici aujourd'hui, en affirmant que personne n'était dupe. Comme le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, M. Jens Stoltenberg, l'a déclaré, l'OTAN proposera des mesures de dissuasion et de défense crédibles si la Russie continue d'enfreindre le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

Pour terminer, sachez que j'entends beaucoup parler de la politisation de la Conférence du désarmement. Je vais être très clair. Les États-Unis utiliseront toutes les tribunes à leur disposition pour dénoncer les infractions aux normes internationales et leurs violations, qu'il s'agisse du soutien de l'Iran en faveur du terrorisme et de l'approche déstabilisatrice dans la région, de l'emploi d'armes chimiques de la Syrie à l'encontre de son propre peuple, de la nature illégitime du régime de Nicolás Maduro au Venezuela ou des violations par la Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante des États-Unis pour sa déclaration. Comme je vois que la Représentante de la Norvège demande la parole, je souhaiterais savoir si elle veut faire une déclaration ou exercer son droit de réponse.

M^{me} Cervenka (Norvège) (*parle en anglais*) : Je souhaite faire une brève déclaration.

Le Président (*parle en anglais*) : Dans ce cas, je donne la parole à la Représentante de la Norvège.

M^{me} Cervenka (Norvège) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à cette fonction. Compte tenu des nombreuses idées et propositions constructives qui ont été émises ici la semaine dernière et

cette semaine, nous avons bon espoir que la Conférence du désarmement parviendra à accomplir de nouvelles avancées cette année.

Je prends la parole aujourd'hui pour déclarer que nous sommes nous aussi préoccupés par le statut actuel du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. En interdisant les missiles terrestres à portée intermédiaire, ce Traité occupe une place importante dans l'architecture en matière de sécurité de la région euro-atlantique. À ce titre, il contribue de manière importante à la stabilité en Europe depuis plus de trente ans. Comme cela a été clairement précisé, entre autres, dans la déclaration ministérielle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord du 4 décembre, la Norvège et d'autres alliés soutiennent totalement la conclusion qui établit que la Russie enfreint le Traité et nous sommes convaincus qu'il incombe désormais à la Russie de le préserver. Pour qu'ils perdurent, les traités nationaux doivent être respectés par toutes les parties. Personne ne tirera de bénéfice d'une course aux armements en Europe. Les missiles terrestres à portée intermédiaire ont des effets préjudiciables sur la stabilité stratégique et leur réintroduction affaiblit le niveau de sécurité global.

Pour terminer, je tiens aussi à déclarer que nous espérons que les États-Unis et la Russie s'engageront en faveur du renouvellement du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques à son expiration. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Norvège pour sa déclaration et donne maintenant la parole au Représentant du Royaume-Uni, qui a demandé la parole.

M. Cleobury (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Comme ma collègue norvégienne, je prends avant tout la parole pour vous faire part de la position du Royaume-Uni à l'égard du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, étant donné qu'il a été mentionné par plusieurs délégations la semaine dernière et cette semaine.

Monsieur le Président, le Traité joue un rôle important dans la sécurité de la région euro-atlantique. Nous souhaitons que ce Traité perdure, mais cela nécessite un respect intégral et établi par toutes les parties. Cependant, la Russie enfreint le Traité depuis un certain temps. Nous prenons acte des efforts approfondis qui ont été déployés par les États-Unis pendant plusieurs années pour inciter la Russie à respecter à nouveau le Traité et nous avons constamment soutenu ces efforts diplomatiques en ce sens. Nous appuyons par conséquent fermement les États-Unis qui ont conclu à la violation substantielle du Traité par la Russie. La Russie a mis au point et déployé des missiles qui enfreignent le Traité. La réunion d'informations du 23 janvier et la déclaration qui vient d'être prononcée par l'éminent Représentant de la Russie ne changent rien à cette conclusion. La Russie dispose d'une dernière chance pour montrer qu'elle respecte à nouveau de manière intégrale et établie le Traité et les obligations qui lui incombent, mais elle n'a pas encore fourni de réponse crédible à nos préoccupations communes et s'est bornée à des démentis et des explications qui sèment la confusion.

La situation ne peut perdurer si les États-Unis respectent les obligations que leur impose le Traité, alors que la Russie ne les respecte pas. La Russie, en développant des capacités de fabrication de missiles qui enfreignent le Traité, met en péril la sécurité européenne. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Royaume-Uni pour sa déclaration et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Venezuela.

M. Valero (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Comme vous le savez, chers représentants des pays du monde présents ici à cette Conférence du désarmement, j'ai été le premier à prendre la parole ce matin et, bien sûr, respectueux comme nous le sommes de la nature de cette instance, notre intervention a été précisément axée sur l'action que nous devons mener pour relancer la Conférence et répondre à nos obligations.

Je n'ai pas évoqué le sujet du Venezuela par respect à votre égard et à l'égard de l'ordre du jour, ce qui explique pourquoi je ne suis pas préparé pour cette intervention, mais je vais improviser. J'ai été surpris, comme vous l'avez sans doute été, d'entendre la

délégation des États-Unis soulever une question inscrite à l'ordre du jour international, car le gouvernement Trump prépare une invasion militaire du Venezuela.

Le Gouvernement des États-Unis n'a jamais accepté le fait que le Venezuela dispose d'un gouvernement souverain résolument déterminé à défendre cette souveraineté nationale. Il est en ainsi depuis que le Président Hugo Chávez a pris la fonction de chef d'État et a annoncé au reste du monde que le Venezuela s'engagerait sur la voie de l'autodétermination, diversifierait ses relations internationales et pratiquerait une politique multipolaire, en d'autres termes que le Venezuela mettrait un terme au néocolonialisme des États-Unis. Nous avons défendu en ce sens l'unité de l'Amérique latine et des Caraïbes et Hugo Chávez, en partenariat avec d'autres dirigeants du continent, a contribué à forger une nouvelle architecture régionale en créant la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Union des nations de l'Amérique du Sud, l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique et PetroCaribe, une compagnie pétrolière vénézuélienne qui œuvre à la promotion de la solidarité avec nos frères des Caraïbes. Bien sûr, le Gouvernement des États-Unis n'a jamais accepté ces choix politiques, ce qui explique pourquoi à peine deux ans après la prise de fonction du Président Hugo Chávez Frías, le Gouvernement des États-Unis a soutenu et encouragé un coup d'État et a imposé une marionnette, qui heureusement n'est restée que 48 heures au pouvoir. Cependant, peu de temps après l'installation de ce dictateur au pouvoir par un coup d'État militaire terroriste, le Gouvernement des États-Unis a dépêché son ambassadeur au palais de Miraflores pour lui proposer son soutien, de la même manière qu'il avait appuyé les responsables de l'armée comme du secteur privé qui avaient entièrement conspiré ce coup d'État. Brandissant le drapeau national, les jeunes militaires et le peuple vénézuélien se sont soulevés de manière salubre en invoquant la Constitution et le Président Chávez a repris le pouvoir. Comme je l'ai dit, cela s'est déroulé alors que 48 heures s'étaient écoulées. Le Gouvernement des États-Unis avait déjà affrété un avion sur l'île Marguerite pour kidnapper le Président Hugo Chávez Frías et les responsables du coup d'État, les dictateurs, avaient quant à eux commandité son assassinat.

À ce moment-là, j'occupais le poste d'Ambassadeur du Venezuela à l'Organisation des États américains (OEA). Le Secrétaire général de l'OEA, César Gaviria, a reçu un appel du dictateur l'informant qu'il relevait l'Ambassadeur Jorge Valero de ses fonctions et nommait son adjoint. En d'autres termes, le dictateur, Pedro Carmona Estanga, a suivi un ordre du Ministère des affaires étrangères des États-Unis lui demandant d'appeler M. Gaviria pour lui dire de refuser de reconnaître l'Ambassadeur et Représentant permanent du Venezuela. J'affirme que cet ordre a été donné par le Ministère des affaires étrangères des États-Unis – et pardonnez-moi d'en aborder les détails –, qui avait envoyé ses instructions au dictateur, Pedro Carmona Estanga, dans un courrier qui l'atteste et qui a été recueilli au moment de la fuite du dictateur du palais de Miraflores. L'auteur de ce courrier était le chargé d'affaires de l'ambassade des États-Unis. Dans ce courrier d'un certain M. Chipola du bureau des affaires andines, d'après mes souvenirs, le Ministère des affaires étrangères des États-Unis demandait au dictateur d'affirmer en premier lieu, si c'était la vérité, que le Président Chávez avait démissionné, car il avait inventé de toute pièce sa démission. En réalité, Chávez n'a jamais abandonné le pouvoir, mais a été arrêté et incarcéré contre son gré.

Deuxièmement, le Ministère des affaires étrangères des États-Unis a conseillé au dictateur Pedro Carmona Estanga de sauver les apparences. Pour mémoire, le Gouvernement des États-Unis ne reconnaît pas les dictatures ni les coups d'État militaires en vertu de la Charte démocratique interaméricaine. Sauver les apparences s'apparentait ainsi à maintenir un semblant de constitutionnalité.

Troisièmement, le Ministère des affaires étrangères des États-Unis a suggéré au dictateur de renvoyer l'Ambassadeur Jorge Valero sur-le-champ. Le dictateur a appliqué ces ordres en suivant les instructions du Secrétaire d'État adjoint aux affaires américaines du Ministère, M. Otto Reich. La démarche est identique aujourd'hui, sauf que l'objectif est cette fois bien plus scandaleux, bien plus rudimentaire et bien plus archaïque. L'objectif est de revenir à l'ère du Moyen-Âge, à l'époque où les rois se couronnaient eux-mêmes.

Lors du coup d'État militaire d'avril 2002, lorsque le Gouvernement des États-Unis a imposé le dictateur Pedro Carmona Estanga, ce dernier s'est autoproclamé détenteur de

l'autorité au palais de Miraflores, qui est le symbole du pouvoir. Les dictateurs ont arrêté et incarcéré le Président Chávez et Pedro Carmona Estanga s'est lui-même investi de l'autorité au palais de Miraflores, en présence de la plupart des partis politiques d'opposition, de hauts représentants de l'Église et de hauts dirigeants du milieu des affaires. Cette mascarade a été organisée pour donner l'apparence d'une transition démocratique à ces événements alors qu'il s'agissait de l'instauration d'une dictature épouvantable au Venezuela, qui a été immédiatement renversée.

Je vous prie de m'excuser Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, de m'exprimer avec autant d'ardeur, mais je ne peux défendre mon pays qu'avec ardeur, détermination et absolue loyauté par respect pour mon pays d'origine, Simón Bolívar et les rêves de ces libérateurs qui ont toujours défendu l'héritage de mon pays et celui d'autres pays avec autant d'énergie et d'enthousiasme.

Que veulent les États-Unis ? Que veut ce gouvernement ? Est-ce que le Gouvernement des États-Unis possède l'autorité morale pour imposer un dictateur au Venezuela, alors qu'il bafoue les accords environnementaux, rejette les accords sur l'Iran, qui ont été signés par plusieurs pays européens, engage des conflits commerciaux contre la Chine, menace la Russie de guerre nucléaire, attaque avec acharnement et sans distinction les migrants d'Amérique centrale qui s'installent dans ce pays, construit un mur illégal et séquestre les enfants de migrants en raison de leur filiation ? Le président qui est supposé assurer la transition s'est lui-même investi de l'autorité, mais n'a même pas sauvé les apparences, comme l'avait fait le dictateur Pedro Carmona Estanga en 2002. Il s'est autoproclamé Président du Venezuela dans la rue, devant un groupe d'individus.

Le gouvernement Trump l'a immédiatement reconnu, quelques secondes ou quelques minutes à peine après cette déclaration. C'est un scandale ! C'est une insulte ! Il s'agit d'une grave violation de la Constitution du Venezuela, qui dispose que le Président de la République est élu par le peuple ! Au Venezuela, le suffrage universel direct à bulletin secret est le seul moyen d'élire un président ou une autorité, quel que soit son niveau. Le Président Chávez a été élu plusieurs fois de cette manière tout comme le Président Maduro. Plus de six millions de personnes ont voté pour le Président Maduro et plus de 67 % des Vénézuéliens l'ont soutenu.

Le gouvernement Trump, qui est un gouvernement va-t-en-guerre et raciste qui soutient le terrorisme, veut désormais imposer une dictature au Venezuela, mais ce pays n'accepte pas les dictateurs qui sont imposés par le Ministère des affaires étrangères des États-Unis. Le Venezuela n'accepte que les présidents légitimes. Je lance un humble appel à tous les pays présents dans cette instance et, heureusement, la plupart des pays du monde soutiennent la démocratie vénézuélienne et ont fermement dénoncé cette nouvelle tentative visant à instaurer une dictature, qui mérite à nouveau l'opprobre international.

La plupart des pays ont soutenu le Venezuela à l'occasion du débat du Conseil de sécurité qui s'est tenu samedi dernier. Parmi les déclarations qui ont été prononcées, dix-neuf ont été des déclarations de soutien en faveur du Venezuela. De mémoire, il s'agissait, entre autres, des déclarations de l'Afrique du Sud, de la Chine, de la Russie, ainsi que de l'Ambassadrice de la Barbade, qui s'est exprimée au nom de douze pays de la Communauté des Caraïbes. Ces pays ont tous plaidé à l'unisson en faveur du respect de la souveraineté et des sacro-saints principes du droit international. Malheureusement, le gouvernement raciste et génocidaire du Président Trump envisage d'engager une guerre au Venezuela. M. Trump l'a affirmé à de nombreuses reprises et je vais vous donner une information qui n'est pas un secret : selon *The New York Times* et *The Journal*, à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue il y a quelques mois avec son Cabinet en présence de John Kelly, l'ancien Chef du Commandement Sud des États-Unis d'Amérique, il a demandé pourquoi le Venezuela n'avait pas été envahi alors que ce pays est si proche du sien. Si la puissante armée américaine peut être déployée à des milliers de kilomètres, en Afrique et en Asie, elle pourrait tout aussi bien envahir le Venezuela. Il s'agit, je le répète, d'informations du *New York Times*. Il a ensuite affirmé que son pays était prêt à affronter toutes les situations et que toutes les options étaient sur la table. John Kelly a été récemment relevé de ses fonctions au Cabinet, mais une soi-disant crise humanitaire au Venezuela a commencé à être inventée alors qu'il était, il y a cinq ans, général et chef du Commandement Sud. Les récents mouvements migratoires qui sont apparus il y a deux ans ont précisément coïncidé

avec l'adoption de mesures coercitives unilatérales illicites, qui nous interdisent d'acheter des médicaments et de procéder à des transactions internationales. Aujourd'hui, le Département du Trésor des États-Unis a déclaré qu'il allait faire main basse sur les fonds qui y sont détenus, dont le montant s'élève à 1,7 milliard de dollars vénézuéliens.

Le Président (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur, je m'excuse de vous le rappeler, mais il est 13 heures et six autres délégations souhaitent prendre la parole. Nous devons à présent décider de la façon dont nous allons procéder.

M. Valero (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Merci de me l'avoir rappelé, mais je suis certain que tout le monde comprend que je me devais de répondre à la déclaration dénuée de fondement, odieuse et irrespectueuse qui a été prononcée, tout en faisant preuve de respect à l'égard des règles et à l'égard de chacun d'entre vous.

Je tiens à conclure en demandant à tous les pays du monde de s'opposer à la guerre, de s'opposer à l'invasion militaire du Venezuela par les États-Unis et de promouvoir la paix. Je tiens aussi à déclarer en guise de conclusion que, fort heureusement, des voix se sont élevées en faveur de la paix. Le Pape François lui-même a déclaré que la paix était la seule chose qu'il y avait au Venezuela et qu'il était opposé aux violences, aux conflits et aux tueries entre les Vénézuéliens.

Les Présidents de la République orientale de l'Uruguay et des États-Unis du Mexique ainsi que tous les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, et, d'après mes informations, quelques pays européens, proposent de contribuer à l'ouverture d'un dialogue entre le gouvernement et l'opposition. Les divergences politiques et idéologiques se résolvent par la voie du dialogue et non pas par la voie du conflit ou du terrorisme. C'est pourquoi le Président Maduro a accueilli favorablement la proposition du Pape, des Présidents des États-Unis du Mexique et de la République orientale de l'Uruguay ainsi que des chefs d'État d'Amérique centrale, des Caraïbes et du reste du monde. Dans plusieurs déclarations, voire plusieurs centaines de déclarations, des dirigeants du monde entier ont plaidé en faveur du respect de la souveraineté et de l'autodétermination du Venezuela. Je tiens à terminer en exprimant ma gratitude à l'égard des manifestations de solidarité envers la démocratie vénézuélienne qui ont été transmises au Président Nicolás Maduro en cette période historique décisive.

Merci beaucoup, Monsieur le Président, et je vous présente à tous mes excuses pour avoir dépassé le temps de parole qui m'était imparti.

Le Président (*parle en anglais*) : Excellences, Mesdames et Messieurs, comme je l'ai indiqué, six autres délégations souhaitent prendre la parole. Les interprètes sont disponibles pendant sept minutes supplémentaires au maximum et arrêteront de fournir leurs services une fois ce temps écoulé. Est-ce que je reporte la séance à cet après-midi ou est-ce que nous poursuivons uniquement en anglais ? L'Ambassadeur d'Allemagne a demandé la parole.

M. Beerwerth (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je propose que nous prenions maintenant notre pause pour déjeuner, car je présume que certains de nos collègues ont des rendez-vous à honorer, et que nous reprenions notre séance plénière cet après-midi à 15 heures. Merci.

Le Président (*parle en anglais*) : En tant que Président, je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne pour sa suggestion que j'estime tout à fait acceptable. Je donne à présent la parole au Représentant de Cuba.

M. Delgado (Cuba) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais tout d'abord savoir si vous avez décidé de reprendre cette séance à 15 heures.

Le Président (*parle en anglais*) : Tout à fait, je proposais de la reprendre à 15 heures cet après-midi. Y a-t-il des objections à cette proposition ? Je donne la parole au Représentant de la Chine.

M. Ji Haojun (Chine) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais m'exprimer avant, mais j'ai retiré ma demande de prise de parole, comme les autres représentants ont déclaré suffisamment de choses. Pour l'heure, j'estime qu'il n'est pas

utile d'organiser une nouvelle séance cet après-midi. Nous avons déjà assisté à des dissensions et il n'y a aucun intérêt à ce qu'elles se poursuivent dans le cadre des travaux importants de cette instance. Je suis par conséquent opposé à la tenue d'une nouvelle séance à 15 heures cet après-midi.

Je saisis cette occasion pour indiquer à cette instance et au Président que le Nouvel An chinois commence mardi prochain. Nous espérons que les réunions de la semaine prochaine pourront se tenir en faisant preuve d'une bienveillance suffisante à l'égard des Représentants de la Chine pour qu'ils passent de joyeuses fêtes avec les membres de leur famille. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Chine pour ses suggestions et pour son rappel de la date du Nouvel An chinois. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de République arabe syrienne.

M. Aala (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je vous fais part, comme l'orateur précédent, du problème que posent pour ma délégation l'interruption immédiate du débat et sa reprise à 15 heures. J'estime qu'il serait plus commode de poursuivre et de donner la parole à tous les orateurs de la liste. Ma délégation peut exceptionnellement accepter de poursuivre en anglais et je suis disposé à prononcer mon droit de réponse dans cette langue lorsque vous me donnerez la parole. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie pour ces remarques et je donne la parole au Représentant de la France qui souhaite intervenir.

M. Weisz (France) : Merci, Monsieur le Président. Je continue en français car il me semble que les interprètes sont toujours présents. Il n'est, pour nous, pas possible de continuer juste en anglais, les règles de procédure étant claires et beaucoup de délégations ont appelé qu'il était important de respecter le Règlement intérieur. Merci.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la France pour ce commentaire et je donne la parole au Représentant de Cuba.

M. Delgado (Cuba) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Compte tenu des déclarations de certains de mes collègues concernant la décision d'interrompre cet exercice politique, je tiens à prendre la parole et à abuser du temps de mes collègues, car nous ne sommes pas les instigateurs du cirque politique auquel nous assistons aujourd'hui. En effet, ce cirque n'a pas commencé aujourd'hui, mais a commencé lors de la première séance plénière de cette Conférence du désarmement au cours de laquelle plusieurs délégations se sont opposées à la participation d'un État aux travaux de cette auguste instance. Depuis lors, nous sommes témoins de longs discours politiques qui semblent dater de la guerre froide et qui visent à se renvoyer la faute. Si le psychologue Sigmund Freud était encore en vie, il estimerait sans doute qu'il s'agit d'un exemple classique de projection.

Nous sommes consternés par les tentatives de politisation dans cette auguste instance autour de questions sans lien avec le désarmement, qui se traduisent par des discours agressifs et interventionnistes. Aujourd'hui, avec l'arrogance qui est l'apanage des incompetents, nous avons écrit un nouveau chapitre de ce processus de politisation, en violation flagrante des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement révolutionnaire de la République de Cuba est résolument opposé aux tentatives de coup d'État et d'imposition d'un gouvernement fantoche au service des États-Unis en République du Venezuela comme dans tout autre pays, et condamne fermement ces agissements en raison de leur violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Halte aux faux semblants et à l'hypocrisie. Les véritables intentions de ces agissements contre le Venezuela sont le contrôle des vastes ressources de cette nation que nous soutenons et la destruction du modèle qu'il représente pour l'émancipation et la défense de la dignité et de l'indépendance de notre Amérique. En guise de réponse, nous tenons à dire au Gouvernement des États-Unis ainsi qu'à tous ses alliés et à ses marionnettes que Cuba défendra toujours le droit international, les causes justes et le peuple vénézuélien.

Merci beaucoup, Monsieur le Président, et veuillez accepter mes excuses si j'ai dépassé le temps qui m'était imparti.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de Cuba. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ? Je vois à présent que le Représentant de la République populaire démocratique de Corée souhaite intervenir. Vous avez la parole.

M. Pang Kwang-hyok (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Ma délégation est fermement opposée aux tentatives visant à aborder des questions d'ordre intérieur dans cette instance, car elles n'ont pas leur place dans nos débats et dans l'ordre du jour de la Conférence du désarmement et constituent une ingérence dans nos affaires internes. Dans le même ordre d'idées, nous estimons, comme notre collègue de la République de Chine, qu'il n'est pas utile ni opportun de décider de poursuivre cet exercice politique controversé cet après-midi. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée et je tiens à vous rappeler que les interprètes vont bientôt partir et que trois autres délégations insistent pour prendre la parole. Je donne la parole à l'Ambassadeur de République arabe syrienne.

M. Aala (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'ai demandé la parole, car je souhaiterais répondre à la déclaration que la Représentante des États-Unis a prononcée ce matin. Vu l'heure tardive, je vais m'abstenir de répondre en détail aux allégations ridicules qui ont été formulées à maintes reprises par les États-Unis concernant l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Nous avons clairement exposé notre position et fourni nos réponses à l'égard de ces allégations dans nos déclarations officielles lors des réunions officielles de la Conférence ainsi que dans les documents officiels.

Concernant le Venezuela, mon Gouvernement a publié le 24 janvier une déclaration dans laquelle il condamne avec la plus grande fermeté l'ingérence persistante et flagrante du Gouvernement des États-Unis dans les affaires de la République bolivarienne du Venezuela. Ces agissements constituent une violation flagrante de toutes les normes juridiques internationales, une attaque sans vergogne d'un État souverain et une violation de la Charte des Nations Unies. Cependant, Monsieur le Président, je tiens à poser la question suivante à la Représentante des États-Unis : à quel point de l'ordre du jour de la Conférence pouvons-nous rattacher les accusations portées de toutes parts à l'encontre de la Syrie, du Venezuela, de l'Iran et de la Russie ? Certaines allégations n'ont même pas leur place dans cette salle, mais ont leur place dans d'autres instances. Une question liée aux affaires intérieures d'un État membre a également été soulevée en violation de la Charte des Nations Unies.

Après avoir écouté les déclarations des États-Unis la semaine dernière et aujourd'hui, j'estime que la question ne se limite plus à la politisation de notre ordre du jour, qui est menée pour écarter le traitement de questions centrales dans le cadre des travaux de la Conférence. Le gouvernement Trump essaye de fragiliser la Conférence, ses fondations ainsi que les perspectives pour ses futurs travaux. Il s'agit là d'un point d'une importance particulière lorsqu'il est soulevé par un membre chargé d'assumer la présidence de la Conférence dans quelques semaines et supposé œuvrer à la conclusion d'un consensus. Il ne fait aucun doute que les déclarations qui ont été prononcées dans cette salle par les États-Unis ne nous engagent pas dans la bonne direction. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Mesdames et Messieurs, je tiens à vous rappeler qu'aucun accord n'a été trouvé dans cette assemblée entre la poursuite de nos débats sans interprétation ou leur report à 15 heures. Nous n'avons pas dégagé de consensus, car certaines délégations souhaitent prendre une pause alors que d'autres veulent poursuivre. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite intervenir si les délégations ne souhaitent pas organiser de séance plénière cet après-midi ? Nous pouvons nous réunir demain. Je crois comprendre que l'Iran souhaite présenter une motion d'ordre.

M. Azarsa (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Mon drapeau est levé depuis trois minutes, mais vous ne l'aviez pas vu. Je tiens

simplement à exercer un droit de réponse très rapide et je suis disposé à intervenir très brièvement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous en prie, mais soyez concis.

M. Azarsa (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens simplement à rappeler à ma collègue des États-Unis que la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité ne laisse planer aucun doute pour tout le monde dans cette salle et pour la communauté internationale sur le pays qui est l'auteur des agressions, qui enfreint d'une manière explicite la résolution du Conseil de sécurité et qui vend du matériel militaire à de nombreux autres pays dans le monde. Je tiens simplement à préciser à nouveau que la politisation des travaux de la Conférence du désarmement n'est pas la solution et il est extrêmement déplorable de voir le Gouvernement des États-Unis, qui est le vecteur d'un unilatéralisme destructeur inscrit dans son ADN, porter atteinte au multilatéralisme en utilisant à mauvais escient cette instance multilatérale. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vois que deux autres délégations demandent à s'exprimer, alors je suggère que nous poursuivions rapidement. Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Espagne.

M. Herráiz España (Espagne) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Je serai très bref, car nous pouvons encore compter sur l'extraordinaire générosité des interprètes. Je tiens simplement à faire écho à...

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Je pensais que nous profitions encore de l'extraordinaire générosité des interprètes, alors que ce n'était pas le cas. Je voulais seulement préciser que les procédures et les pratiques des séances plénières de la Conférence du désarmement devraient être véritablement respectées. Une interprétation doit être fournie et j'estime que cette procédure n'est absolument pas régulière. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Espagne. J'admets tout à fait que toutes les délégations doivent respecter le Règlement intérieur. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Chine et je vous prie, si possible, d'être concis.

M. Ji Haojun (Chine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre générosité et pour votre indulgence. Je serai très bref et prononcerai trois phrases. La Chine est préoccupée par la politisation croissante des travaux de la Conférence du désarmement et je saisis cette occasion pour souligner que la Chine soutient que tous les pays doivent respecter la Charte des Nations Unies, en particulier les normes régissant les relations internationales et les principes du droit international, tels que la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'autre, le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et l'absence de menace de recourir à la force. Les affaires vénézuéliennes ne doivent et ne peuvent être réglées que par le peuple vénézuélien. La Chine est fermement opposée à l'ingérence étrangère dans les affaires du Venezuela, notamment à la menace d'ingérence militaire. Cela ne servirait les intérêts de personne de reproduire la situation qui perdure au Moyen-Orient depuis de nombreuses années. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Chine. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ? Comme aucune délégation ne souhaite prendre la parole, nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés. Je tiens à informer toutes les délégations que le secrétariat distribuera aujourd'hui un projet de programme de travail en mon nom. Les Pays-Bas souhaitent présenter une motion d'ordre.

M^{me} Claringbould (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser de lever mon drapeau, mais j'étais sur la liste des orateurs et j'ai encore une déclaration. Je souhaiterais la faire dès que possible, bien que nous n'ayons pas d'exigences relatives au moment et aux modalités s'y rapportant. Cela ne veut pas dire que nous n'étions pas sur la liste. Je crois que nous ne sommes pas le seul pays concerné et

j'espère que nous pourrions nous réunir à nouveau aujourd'hui pour aller jusqu'au bout de la liste du jour. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je m'excuse et je vous remercie de nous le rappeler. Je propose que nous nous retrouvions à 15 heures, car plusieurs délégations souhaiteraient poursuivre la séance. Je donne la parole au Représentant de la Chine.

M. Ji Haojun (Chine) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Comme notre collègue des Pays-Bas est la seule à demander la parole, j'estime que nous pouvons attendre et lui donner la possibilité de s'exprimer au lieu de convoquer une nouvelle séance, car je dois assister à de nombreuses autres réunions, y compris à celle du Forum sur la gouvernance d'Internet de l'ONU. Je serais ravi de revenir, mais je dois également me rendre à d'autres réunions. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je comprends, mais je vois que la France présente une motion d'ordre.

M. Weisz (France) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Je vous remercie, Monsieur le Président. Je serai très heureux d'écouter la déclaration des Pays-Bas cet après-midi à 15 heures avec l'interprétation. Nous avons un Règlement intérieur et nous devons le respecter. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la France et je donne à présent la parole à la Représentante des États-Unis.

M^{me} Plath (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je suis d'accord avec M. Ji Haojun. Si possible, j'estime que nous devrions poursuivre la liste des orateurs lors d'une autre séance, pas nécessairement cet après-midi, mais la semaine prochaine ou plus tard cette semaine, au cours de laquelle nous utiliserons les trois heures complètes qui nous sont allouées, car nous payons, d'après mon expérience, les frais d'interprétation par créneau horaire. Si nous nous réunissons une heure, nous paierons quand même les frais. Il est irresponsable, d'un point de vue budgétaire, de nous réunir quinze minutes ou une demi-heure et de payer des frais pour un créneau de trois heures d'interprétation qui ne sera pas entièrement utilisé. Il est beaucoup plus judicieux, à mon avis, d'un point de vue budgétaire et à d'autres égards, de programmer une nouvelle séance plus tard dans la semaine ou la semaine prochaine, en tenant compte de l'emploi du temps de chacun, pour que nous puissions utiliser pleinement le temps imparti et le créneau des interprètes.

Le Président (*parle en anglais*) : À cet égard, je tiens à indiquer que l'interprétation sera disponible cet après-midi.

M^{me} Plath (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est entendu, Monsieur le Président. Je suis désolée de vous interrompre, mais nous paierons en tant qu'États membres, comme le sait M. Deyneko, un créneau complet de trois heures pour une heure de réunion. J'estime que nos ressources ne seront pas utilisées à bon escient alors que nous pourrions utiliser trois heures complètes la semaine prochaine lors d'une nouvelle séance ou plus tard cette semaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je comprends le point de vue exposé et je remercie la Représentante des États-Unis. Je vois que le Représentant de la Fédération de Russie a levé son drapeau. Vous avez la parole.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Dans ce cas particulier, je suis d'accord avec la Représentante des États-Unis, et j'ai une question à vous poser, Monsieur le Président, car vous avez indiqué juste auparavant que le secrétariat allait distribuer le projet de programme de travail que vous avez préparé. Je suis convaincu à cet égard que tout le monde souhaiterait savoir quand vous comptez le distribuer et nous pourrions peut-être combiner ces deux tâches.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai déjà essayé de vous fait part de mes projets pour cette semaine. Je souhaite présenter ce projet de programme de travail à l'occasion de la prochaine séance plénière et confirmer à toutes les délégations que j'ai l'intention de donner du temps à tous les États et les groupes régionaux pour qu'ils puissent me communiquer leurs remarques sur ce projet, dans ce cadre, de manière formelle ou

informelle, ainsi que de manière bilatérale. Je ferai tout mon possible pour écouter toutes les suggestions et les intégrer de la meilleure manière possible dans le texte.

Cela dit, je prévois d'organiser la première séance plénière sur ce projet de programme de travail le jeudi 31 janvier 2019, à 14 h 30, pour limiter les conflits horaires avec la réunion d'informations de la Haute-Représentante, M^{me} Izumi Nakamitsu, qui aura lieu à 16 heures ce jour-là. J'ai l'intention de commencer la réunion en tant que séance plénière officielle au cours de laquelle je présenterai le projet de programme de travail proposé et ensuite de poursuivre la réunion en tant que séance plénière informelle pour donner aux délégations la possibilité de fournir des observations préliminaires de manière informelle. Les discussions officielles sur le projet pourront se poursuivre lors d'une séance plénière officielle la semaine suivante. Vous avez connaissance de mes intentions, alors si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous pourrions commencer notre séance plénière jeudi à 14 h 30 en donnant la parole aux dernières délégations qui souhaitent s'exprimer aujourd'hui. Je crois comprendre que le Représentant de la Chine demande la parole.

M. Ji Haojun (Chine) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens simplement à me faire l'écho des remarques de nos collègues des États-Unis et de la Russie et à vous faire part de mon soutien à l'égard de vos intentions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Chine pour sa flexibilité et si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous nous réunirons jeudi à 14 h 30. La séance est levée.

La séance est levée à 13 h 30.